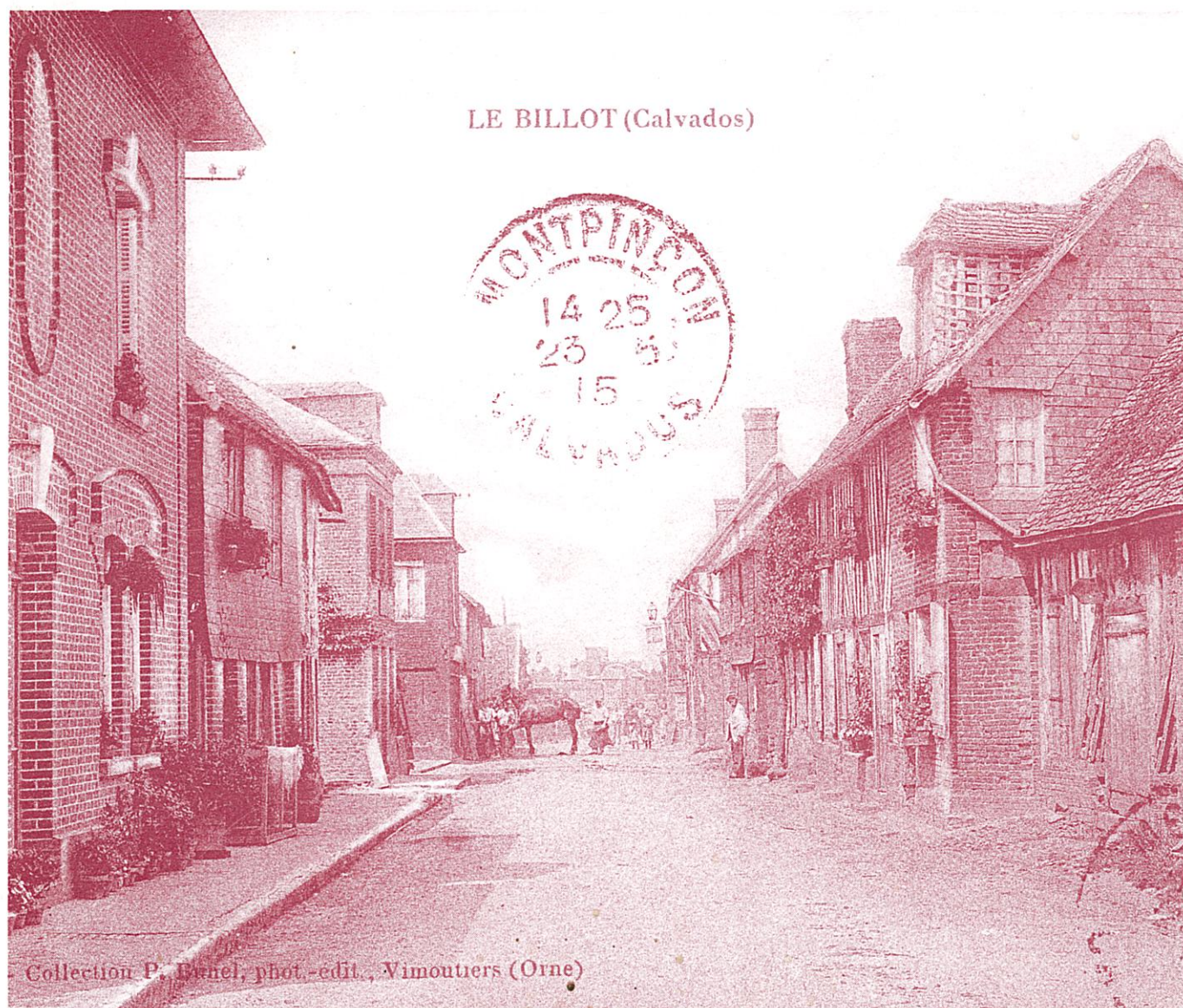


Histoire et Traditions populaires

Catalogue de l'Exposition Le Billot, mon village en 1900

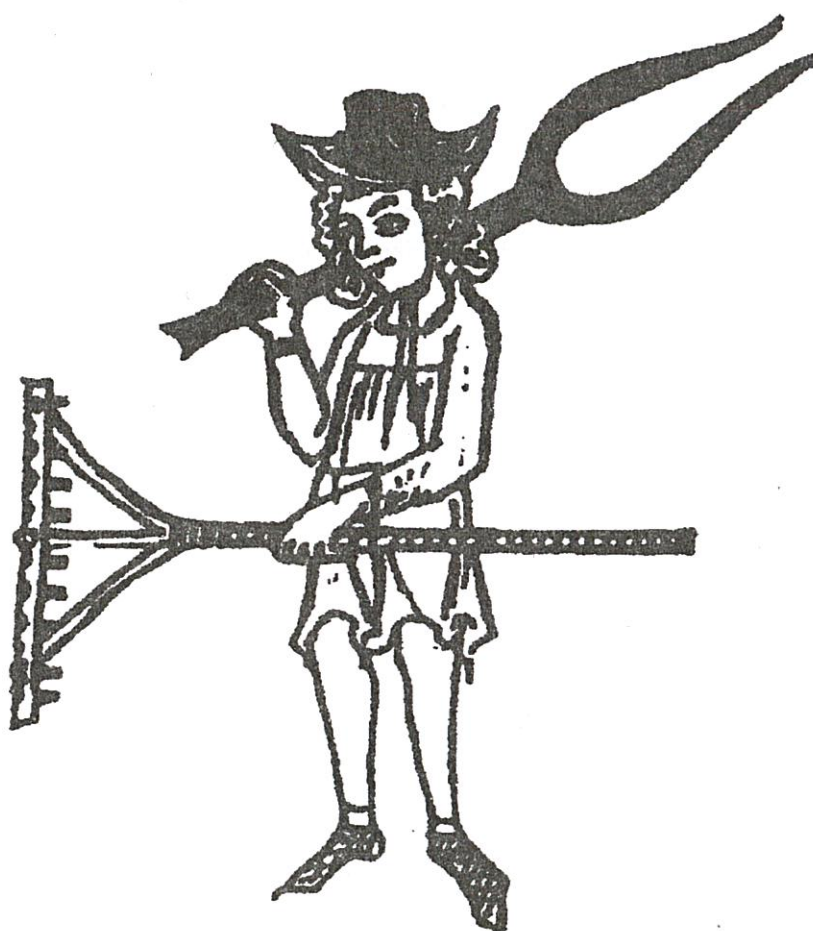


Le Billot en 1915

N° 86 Juin 2004

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot
14170 L'Oudon



Catalogue de l'exposition « Le Billot, mon village en 1900 »

N° 86

Juin 2004

Girard Pierre et Christiane
Guillin Gérard et Chantal
Hardouin Guy et Nicole, Berville
Harivel Jacques, Livarot
Hélie-Méné Jeanine, Tortisambert
Hugot Marie-Thérèse, Le Billot
Lachaume Robert, Ecots
Lemaître Claude et Michelle, Lisieux
Maneuvrier Jacky et Danie, Le Billot
Marie Bernard et Bernadette, Pont-D'Ouilly
Mairie de Notre-Dame-de-Fresnay
Mairie de Saint-Martin-de-Fresnay
Mairie Saint-Pierre-sur-Dives
Martin Jacqueline, Saint-Pierre-sur-Dives
Millecamp Lucien, Le Billot L'Odon
Paumier Henri et Solange, Jort
Prunier Roland et Xavier, Saint-Martin-de-Fresnay
Tramblais Guy, Vimoutiers
Tramblais Jean et Françoise, Livarot
Villain Eric, Saint-Pierre-sur-Dives
Wèbre François et Colette, Berville l'Oudon

Le Foyer rural du Billot

Le Foyer Rural du Billot est une association « loi 1901 ». L'adhésion familiale comprend l'abonnement au bulletin Histoire et Traditions populaires et permet de participer aux différentes activités : sortie « manoirs », voyages, arts plastiques, expositions etc.

Participation : Abonnement seul au bulletin : 13 €

Abonnement avec adhésion : 19€

En cas d'envoi du bulletin par la poste, il convient d'ajouter 6€.

Quelques dates :

1970 : Création de l'Association « Foyer Rural des jeunes et d'Education Populaire ». Activités : Tennis de table, Ciné-Club, bibliobus, Arts plastiques, atelier peinture, théâtre (Deux pièces, réalisées par les jeunes du Foyer seront présentées au public : « Adolescence 75 » et « Les pieds sur terre », randonnées, après-midi pour les Anciens ...

1974 : Première exposition dans la salle des Fêtes « Hier et Aujourd'hui le Fromage en Pays d'Auge » réalisée par les élèves de l'école, les parents d'élèves et les membres du Foyer. Les expositions suivantes seront présentées jusqu'en 1984 dans la salle des Fêtes communale.

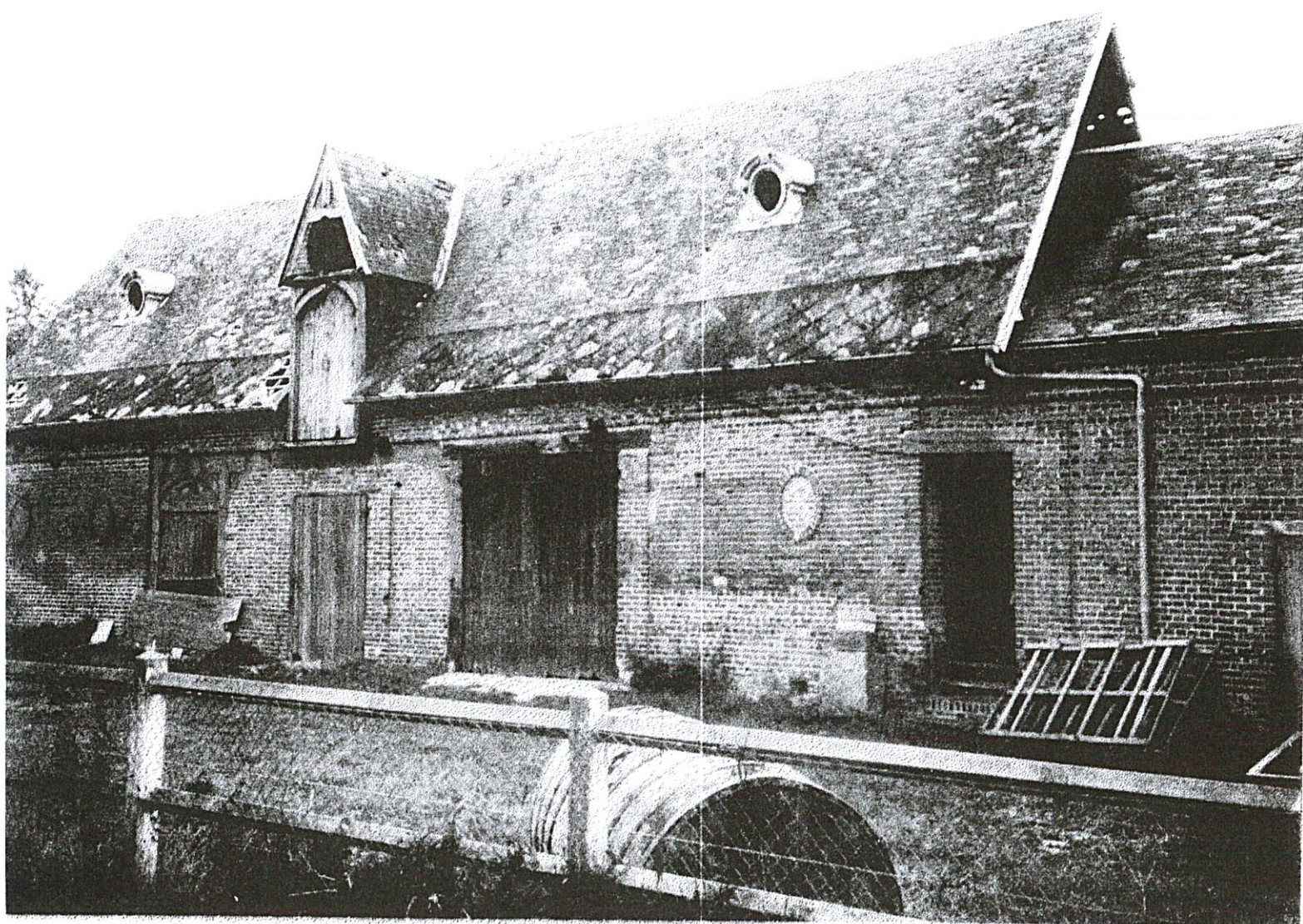
Mars 1983 : Premier numéro de notre bulletin « Histoire et Traditions Populaires »

1985 : Achat d'un bâtiment agricole qui, restauré, sera désormais utilisé pour les futures expositions et les activités du Foyer.

Été 1985 : Première exposition dans notre nouveau Foyer : « Du blé au pain ».

1995 : Nouvelle dénomination de l'association qui devient « Foyer rural du Billot, Histoire et Traditions populaires ».

Le Foyer lors de son acquisition en 1985



Au Billot chaque maison a son histoire

Jack Maneuvrier

Origine du Billot

Le Billot, selon Dominique Fournier¹, [diminutif de l'ancien français, bille, «tronc d'arbre» ; mot d'origine gauloise] a désigné au Moyen-Age, une pancarte de péage, et par extension la taxe sur les boissons vendues au détail dans les auberges, les cabarets etc. Il est vraisemblable que le nom du bourg du Billot, ancien marché, renvoie au lieu où était perçu ce droit (probablement l'entrée du bourg).

Billette (à Grandmesnil) a exactement le même sens que Billot « Petit écriteau placé aux endroits où un péage est établi.

D'après Littré «petit billot de bois que le seigneur péager était tenu de suspendre à une potence en signe de son droit et pour avertir le passant qu'il eut à payer péage »

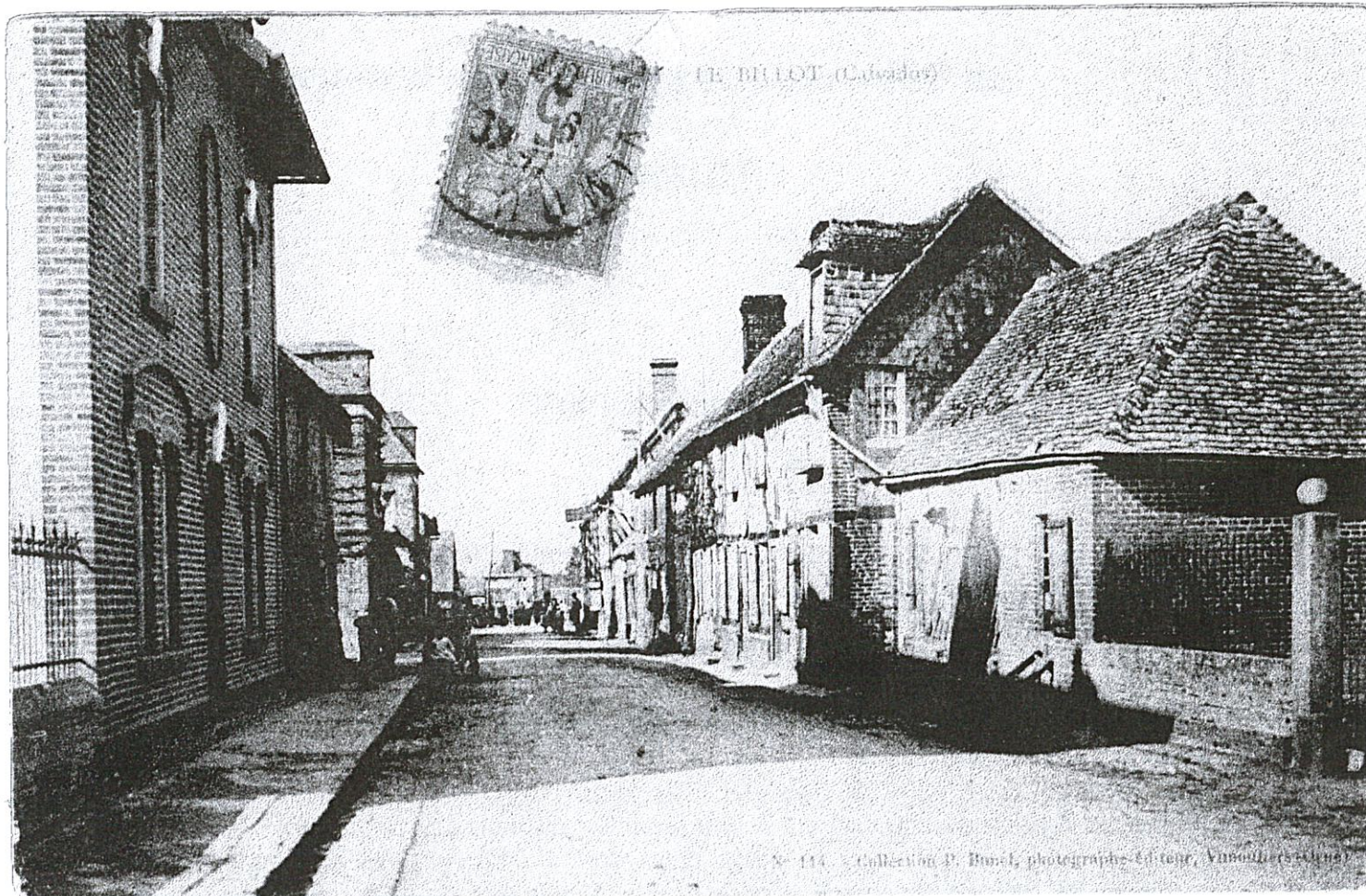
Xavier Rousseau précise que ce péage était perçu à l'entrée d'une seigneurie, là où se trouvaient des lieux de commerce, foire ou marché d'où le dicton :

« Ce Billot qui dans l'air se consume
Avertit le marchand d'acquitter sa coutume »

« Village rue », le hameau du Billot s'est créé de chaque côté du chemin qui menait à la place du marché et au champ de foire. Ce chemin constituait la frontière entre Notre-Dame-de-Fresnay et Montpinçon. De nombreux actes, conservés aux Archives départementales du Calvados, ont été établis au marché du Billot par le tabellion de Montpinçon dès le XVe siècle. Cependant la plupart des maisons à pans de bois ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle.

Le hameau du Billot est installé sur trois anciennes communes Montpinçon, Notre-Dame-de-Fresnay et Saint-Martin-de-Fresnay qui font partie, aujourd'hui de la commune de L'Oudon créée en 1974.

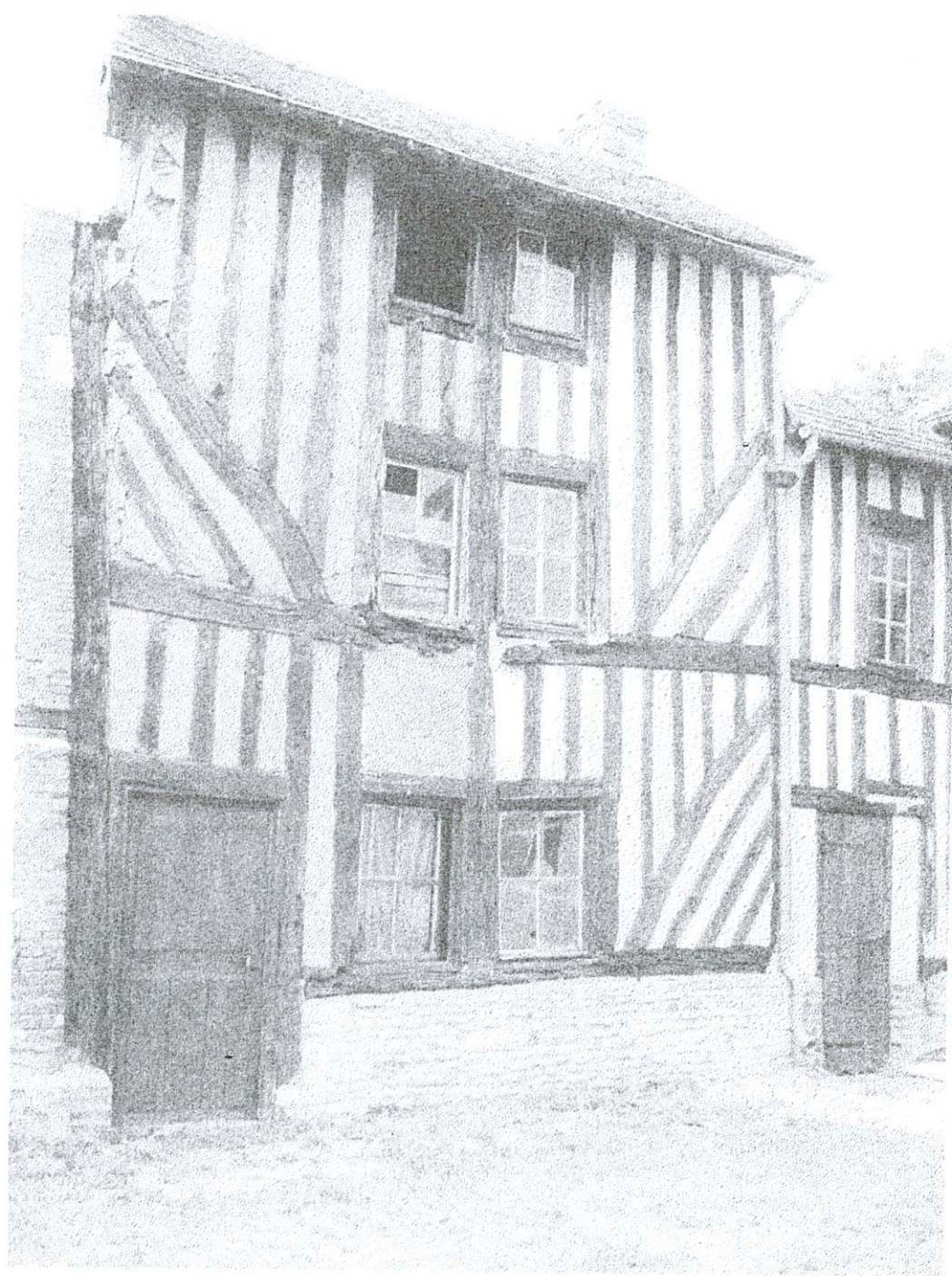
¹ Dominique Fournier, Histoire et Traditions populaires, mars



[illegible]

9

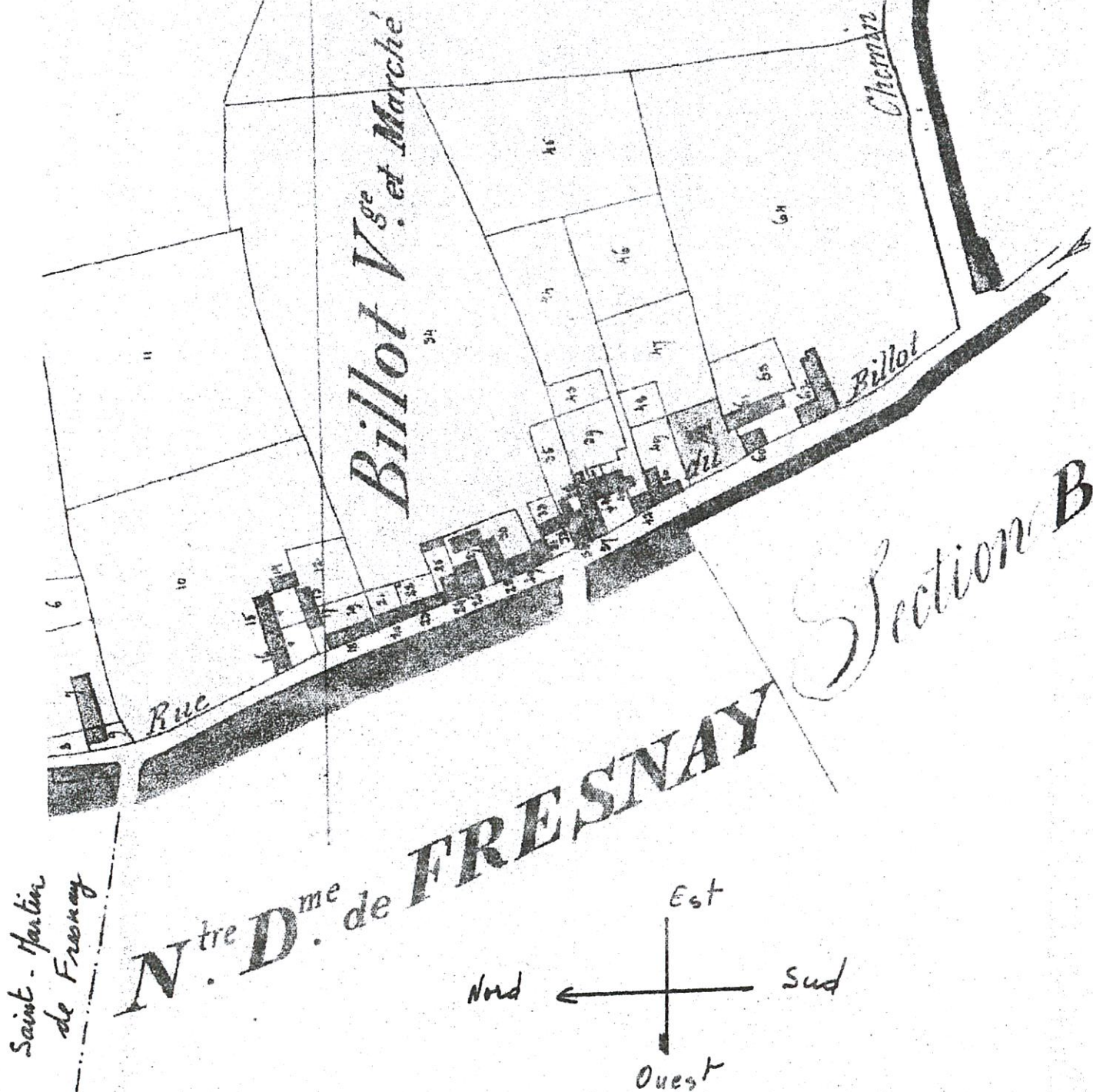
Vieille maison du Billot en partie du XVIIe siècle.
Ancienne demeure au XIXe siècle du serrurier Isidore Grizy



12 JAN 2004

Le Billot côté Montpinçon

Plan cadastral 1832 – Archives départementales du Calvados, Caen

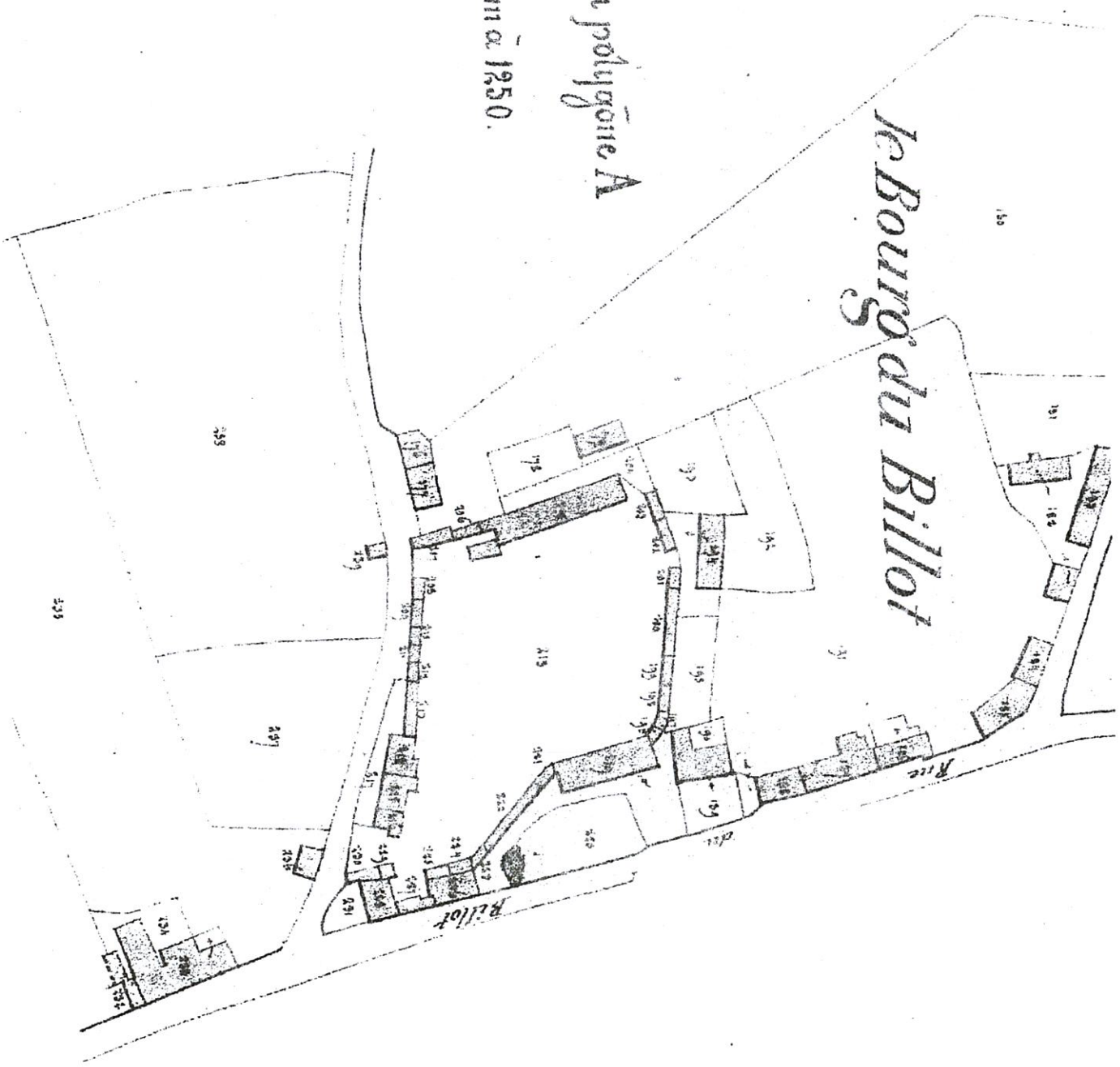


le : NOTRE-DAME-DE-FRESNAY	Cote : 3 P 1968	Sections : B2 du Billot	Observation :	Parcelles : 104-263	Arrêté :	Echelle : 1/2500	CODE CD : AD14PC013	nr°plan : 3P1968_0
----------------------------	-----------------	-------------------------	---------------	---------------------	----------	------------------	---------------------	--------------------

Le Billot côté Notre-Dame-de-Fresnay

Plan cadastral 1832 – Archives départementales du Calvados, Caen
 La parcelle 213 représente le champ de foire entouré de boutiques

*Développement du polygone A
 à l'échelle d'un à 1250.*



Au Billot, chaque maison a son histoire

1 - Le Foyer :

Cet ancien bâtiment agricole appartenant à la famille Duvieu et comprenant charterie lieu où l'on gare les charrettes), pressoir, étables à veaux et écurie, le tout surmonté d'un vaste grenier à foin, a été acheté par le Foyer en 1985. Pour son acquisition l'association a cassé sa tirelire et a bénéficié de l'aide financière du Pays d'Accueil (Président Dominique Letorey, directeur Daniel Thérout), de la commune de L'Oudon (Maire : Jean Denis) et de la commune de Saint-Georges-en-Auge (maire : Pierre Frémont). De nombreux adhérents ont également prêté de l'argent, sans intérêt, au Foyer et nous avons pu, grâce au travail quotidien de Yvon Bouillé et de Jean-François Lecesne, ainsi qu'à de nombreuses corvées réalisées par les membres du Conseil d'Administration remettre le bâtiment en état et y présenter en mai 1986 l'exposition «Du blé au pain». Ce bâtiment construit vers 1850 a été agrandie d'un pressoir (actuelle première salle de l'exposition) en 1905. Grâce à une subvention du Conseil Général du Calvados (25% de la totalité des travaux), une annexe où se tient actuellement le musée de l'école rurale a été construite en 1988.

2 - L'ancienne perception : actuellement gîte d'étape.

Le 4 mars 1790, est créé le département du Calvados. Le département est divisé en 6 districts : Caen, Bayeux, Vire, Falaise, Pont-L'Évêque et Lisieux. Le district de Lisieux est partagé en 11 cantons dont celui de Notre-Dame-de-Fresnay. On peut s'étonner qu'une commune qui ne comptait guère plus de 200 habitants devienne chef-lieu de canton. C'est vraisemblablement l'activité économique provoquée par ses foires et marchés qui a justifié ce choix. Le canton comprend les communes de Notre-Dame-de-Fresnay, Abbeville et Réveillon (rattachées en 1830 à Vaudeloges), Saint-Martin de Fresnay, Ammeville, Garnetot, Grandmesnil, Saint-Georges-en-Auge (nommé aussi Saint-Georges-de-Fresnay) La Gravelle (rattachée à Montviette) et Le Tilleul (rattaché à Saint-Georges-en-Auge). L'existence de ce canton fut de courte durée puisqu'il fut supprimé par arrêté du Consulat le 6 brumaire an X (1802). Néanmoins pendant cette période, le canton de Notre-dame-de-Fresnay possédait une perception qui survécut au canton. En effet en 1873, M. Irénée IZOARD, né en 1841 à Pelleautier (Hautes-Alpes), percepteur de la Brévière en résidence à Livarot, fut nommé percepteur de Notre-Dame-de-Frsnay vers 1883 et vint résider à Saint-Pierre-sur-Dives. Il était percepteur pour les communes de Notre-Dame-de-Fresnay, Ammeville, Ecots, Garnetot, Grandmesnil, Montpinçon, Montviette, Saint-georges-en-Auge, Sainte-Marguerite-de-Viette, Saint-Martin-de-Fresnay et Vaudeloges².

Cette petite maison, complètement rénovée en 1995, par la commune de L'Oudon pour y installer un gîte d'étape a dû être construite au XVIII^e siècle.

3 – Salle des Fêtes et Centre Administratif :

Ces deux constructions ont été achevées en mai 1970. L'actuelle Salle des Fêtes était utilisée en semaine comme cantine scolaire et accueillait en fin de semaine les activités du Foyer rural quant au Centre Administratif, c'était à l'origine le groupe scolaire du Billot constitué de deux

² Renseignements fournis par M. l'abbé Fromage, petit-fils de M. Izoard.

de deux classes. Une première classe sera supprimée en 1990 et l'école définitivement fermée en 1992. Avant la construction de ce groupe scolaire, les enfants du Billot devaient aller à l'école de Montpinçon, située à 2 kilomètres ou à l'école de Notre-Dame-de-Fresnay à plus de trois kilomètres et il n'y avait pas de ramassage scolaire.

4 – Le restaurant « Le Relais du Billot »

Ce petit bâtiment a d'abord abrité la cordonnerie Lelièvre «fabricant de chaussures sur mesure». Puis il a été racheté par M. G. Corset qui l'a transformé en graineterie. Quelques habitants du Billot ont conservé le souvenir de battues aux rats dans ce local, surtout celui qui vit, un jour, l'un de ses rongeurs se réfugier dans la jambe de son pantalon.

CHAUSSURES SUR MESURE
et Réparations en tous Genres



A. LELIÈVRE

Cordonnier



LE BILLOT-MONTPINÇON (Calvados)

AS ————— 22

Le 15 Octobre 1913

Cette petite maison était au début du XXe siècle, un atelier de cordonnerie.

Achetée par la famille Corset, elle fut utilisée comme graineterie.

Aujourd'hui, café, épicerie, dépôt de pain, restaurant «de relais du Billot»



5 – L'ancienne boulangerie CORSET

Selon une tradition locale, cette grande maison à colombages, apparemment construite à la fin du XVII^e siècle mais qui selon Michel Cottin³ pourrait avoir des parties beaucoup plus anciennes, aurait été un ancien relais de poste. Après enquête auprès du Musée de la Poste de Caen, il n'est pas fait mention, dans aucun document d'un relais poste. Mais il y a souvent dans les traditions orales, une part de vérité et, un document extrait des archives départementales de Caen par M. Henri Paumier semble le vérifier. En effet un bail daté de 1733 et transcrit ci-dessous, nous apprend qu'il existait, près de la place du marché, une grande maison appartenant à Paul Lenormand, écuyer, sieur du Val, propriétaire du marché du Billot ; cette maison est louée à Jacques Paysan, marchand cabaretier, pour y établir un cabaret. En outre en 1763, on transporte le corps d'un milicien assassiné dans les bois du Billot à l'auberge du «Lion d'or» :

« Aujourd'hui 24 janvier 1763, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par Nous curé soussigné, le corps ou cadavre de feu Jean Marie, soldat milicien dans le bataillon de Falaise, de présent à Argentan, âgé d'environ 24 ans, et natif de la paroisse d'Abbeville (rattachée à Vaudeloges depuis 1835), lequel a été tué avant hier dans le grand chemin de la Bruyère de Montpinçon, proche du Billot et a été rapporté encore en vie au Billot, à l'**auberge du Lion d'or** où il mourut tout aussitôt et où l'ouverture et la visite de son corps ont été faites par ordre et en présence de messieurs de Justice du bailliage d'Exmes savoir Monsieur Chausson de Saussay, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel au dit Bailliage et Me Antoine Nicolas Fournet siégeant en cette partie pour le procureur du Roy. »

(Registre paroissial Montpinçon année 1763)

Je pense donc qu'avant l'installation de la boulangerie à la fin du XIX^e siècle, cette belle maison abritait une auberge où pouvaient se reposer voyageurs, marchands et artisans de passage à la foire du Billot.



³ Communication orale de Michel Cottin

Bail de la grande maison du Billot en 1733, pour y faire un cabaret⁴

Transcription littéraire : Henri Paumier

Du samedi dernier jour de janvier, l'an mil sept cent trente trois au Billot

Fut présent Paul Lenormand, écuyer sieur de Préval, propriétaire du marché de Fresné Le Billot, demeurant en son logis du Val paroisse Notre Dame de Fresnay, lequel a par ce présent reconnu avoir baillé à titre de ferme prix et loyer d'argent pour le temps et terme de trois ou six années au choix des parties en s'entre avertissant les uns et les autres trois mois auparavant les trois premières années par écrit, qui a commencé du jour de Noël dernier passé et pour finir à pareil jour et terme le dit temps accompli à Jacques Paysant marchand cabaretier originaire Djury demeurant au bourg de livarot présentement présent preneur et acceptant le présent bail pour le dit temps de trois ou six ans savoir est la grande maison du Billot pour y faire un cabaret qui consiste en une salle, une cuisine, et une petite cave au bout et derrière la cheminée de la dite salle, le tout de fond en comble sans par le dit sieur bailleur en faire aucune retenue excepté de la petite chambre à chauffe pieds de dessus la cuisine pour s'y retirer et monsieur son sénéchal et nous dit notaire les jours de samedi en cas que nous y ayons besoin, plus lui donne à ferme comme dessus la grande écurie proche de la halle et le jardin de derrière la grande maison ainsi qu'il se continue.

La famille CORSET : La famille Corset a sans doute installé sa boulangerie dans l'ancien cabaret au milieu du XIX^e siècle. En 1895, Georges, Sosthène Corset, né à Berville en 1853, est marchand boulanger au Billot et maire de Notre-Dame-de-Fresnay⁵.

Il décède, en son domicile de Notre-Dame-de-Fresnay le 16 avril 1912, laissant pour héritiers :

Marie Adolphine Jamot, boulangère, demeurant avec lui, son épouse.

Raymond Alphonse Corset, boulanger demeurant à Thiberville (Eure) et

Gaston Corset⁶, propriétaire et marchand boulanger à Notre-Dame-de-Fresnay, époux de Léontine, Emilienne, Clémentine Jouenne.

Gaston Corset décède, au Billot, le 12 juin 1922. La boulangerie sera alors tenue par sa veuve puis par son fils Georges Eugène Adolphe CORSET.

La boulangerie CORSET avait une spécialité : un délicieux sablé que l'on venait chercher de très loin. J'ai connu des amis lexoviens qui venaient régulièrement au Billot acheter des sablés qu'ils conservaient dans des boîtes métalliques. Elle cessera son activité en 1969.

⁴ Archives départementales du Calvados 8^E 22595 – Tabellionage Saint-Martin-de-Fresnay

⁵ « Titre nouvel par consorts Corset à la commune de Notre-Dame-de-Fresnay, établi le 9 juillet 1932 par Maître Raoul Gratet notaire à Saint-Martin-de-Fresnay. Archives de la famille Corset.

⁶ Sur le papier à entête, les factures et les enseignes, il sera question de Gaston Corset

Panification Mécanique - Pâtisserie - Graineterie

FARINES - SONS & GRAINS



Georges CORSET

LE BILLOT-MONTPINÇON (Calvados)

Adresse Télégraphique : MONTPINÇON

Téléphone 9

R. C. Lisieux 4534

Monsieur Laliselle Doit

Le 31 Mai 1947 -		
17	farine et pain	1132.50
22		140.
24		120
27		65.
31		195
		1.632.50
Total 1.632 f.		

Environs de St-Pierre sur-Dives (Calvados). - LE BILLOT



Landais, buraliste



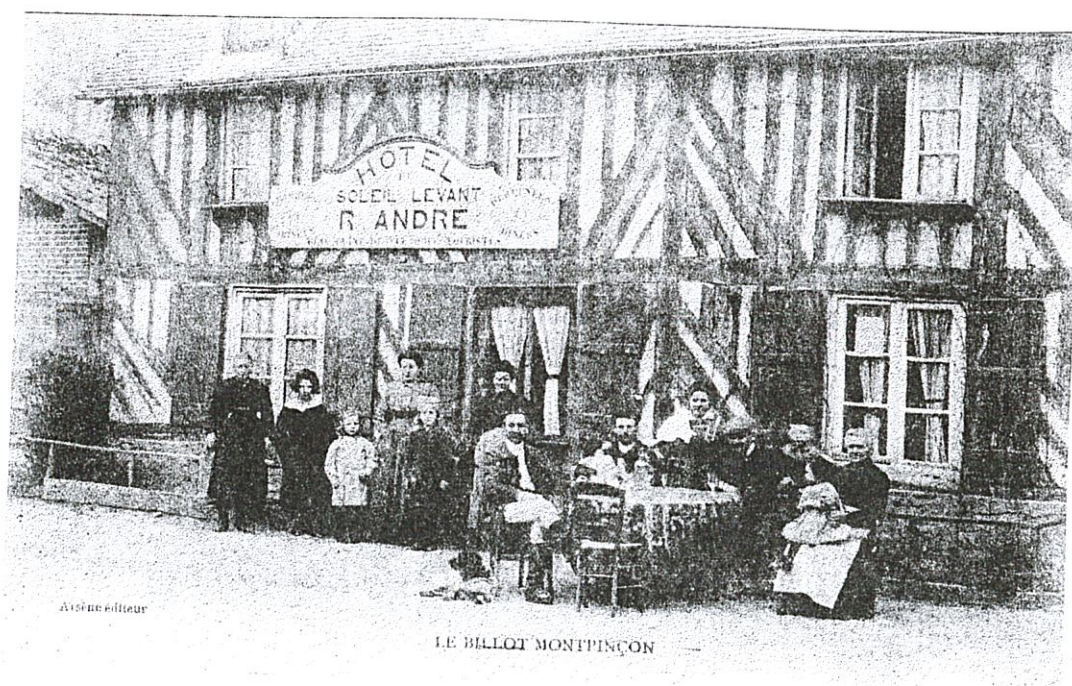
Vitrine de la boulangerie Corset vers 1950

6 – L'auberge du «Soleil levant»

Dans cette maison à pans de bois récemment restaurée avec goût, construite, sans doute, au XVII^e siècle, se tenait « **L'auberge du Soleil levant** ».

En 1901, elle appartenait à M. Alexis LEBIGOT, aubergiste,⁷ et en 1912 à M. H. BODEY. Elle fut achetée au début du XX^e siècle, par M. Hilaire ANDRE, restaurateur à Livarot. En 1923, elle est la propriété de M. René ANDRE, puis, en 1943, de sa veuve née POULAIN. Les anciens habitants du Billot se souviennent du sauté de poules au cidre qu'elle confectionnait les jours de foire. On raconte qu'il y a bien longtemps, un ancien maire de Montpinçon, passionné par le jeu de dominos y aurait perdu, lors d'une partie de dominos homérique, son cheval et sa carriole.

Le restaurant du «Soleil Levant» fut tenu de nombreuses années par Madame Desvois puis par différents propriétaires dont le dernier Mme SYLVANI.



⁷ Almanach du journal « Le Lexovien » 1901

7 - Ancienne graineterie

Cette petite maison en briques, construite au milieu du XIXe siècle, avec les briques fabriquées dans la forêt de Montpinçon, servait d'entrepôt au boulanger voisin qui y conservait sa farine et son grain. Il m'a été rapporté qu'auparavant un horloger y réparait horloges, montres et coucous ce qui lui avait valu le surnom de «Père Coucou». Il effectuait aussi beaucoup de réparations à domicile.

8 - Ancienne boulangerie LEBIGOT.

Cette grande maison de briques, à droite, à l'entrée du Billot quand on vient de Saint-Pierre-sur-Dives, datant de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe était la seconde boulangerie du Billot. En 1901, M. Jules LEBIGOT est boulanger au Billot. Les en-têtes de factures mentionnent : Pain de fantaisie, pâtisserie, spécialités de sablés normands.



BOULANGERIE -- GRAINETERIE

Jules Lebigot

AU BILLOT-MONTPINÇON (CALVADOS)

Monsieur Lebigot pour le Billot de Montpinçon Doit

A gauche, au premier plan, l'ancienne boulangerie CORSET.

Maison suivante, l'auberge du « Soleil Levant ». Devant ces maisons, la place de l'ancien marché.

Maison avec pignon en colombages : maison d'habitation ayant appartenu à Mme ANDRE, ancienne propriétaire de l'auberge au « Soleil Levant ».

Puis ancienne graineterie où aurait, peut-être habité, l'ancien horloger surnommé le « Père Coucou ».

Et enfin dans le virage, l'ancienne boulangerie LEBIGOT.

A droite, l'ancienne poste



10 – L'ancienne poste

Cette grande maison recouverte d'un crépis a abrité la poste de son origine jusqu'à la construction de la nouvelle poste en 1925.

Délibération du Conseil municipal de la commune de Montpinçon⁸ :

« L'an mil huit cent quarante quatre, le quatorze mai, le maire ayant déclaré la séance ouverte fait part au conseil municipal du projet que les communes voisines ont de réclamer un bureau de distribution de lettres au bourg du Billot, soit sur la commune de Montpinçon, soit sur celle de Notre-Dame-de-Fresnay. Le Conseil Municipal de la commune de Montpinçon éprouvant chaque jour l'inconvénient de la lenteur de ses rapports non seulement avec le chef-lieu d'arrondissement Lisieux, mais encore avec la capitale, vient associer ses démarches à celles des communes voisines en suppliant Monsieur Conte Directeur de l'administration des postes d'établir un bureau de distribution des lettres au bourg du Billot où il se tient un marché tous les samedis et deux foires chaque année. Le Billot distant de huit kilomètres au moins du bourg de Livarot se trouve traversé par la grande vicinalité de livarot à Falaise et de Saint-Pierre-sur-Dives à Vimoutiers, rien n s'oppose donc sous les rapports des chemins à ce qu'un service prompt et direct soit établi entre Livarot et Le Billot. Le Conseil Municipal ne peut douter que la réclamation ne soit prise en considération lorsque Monsieur le Directeur saura que les lettres de Montpinçon sont trois jours à parvenir à Lisieux distant de trente kilomètres environ. »

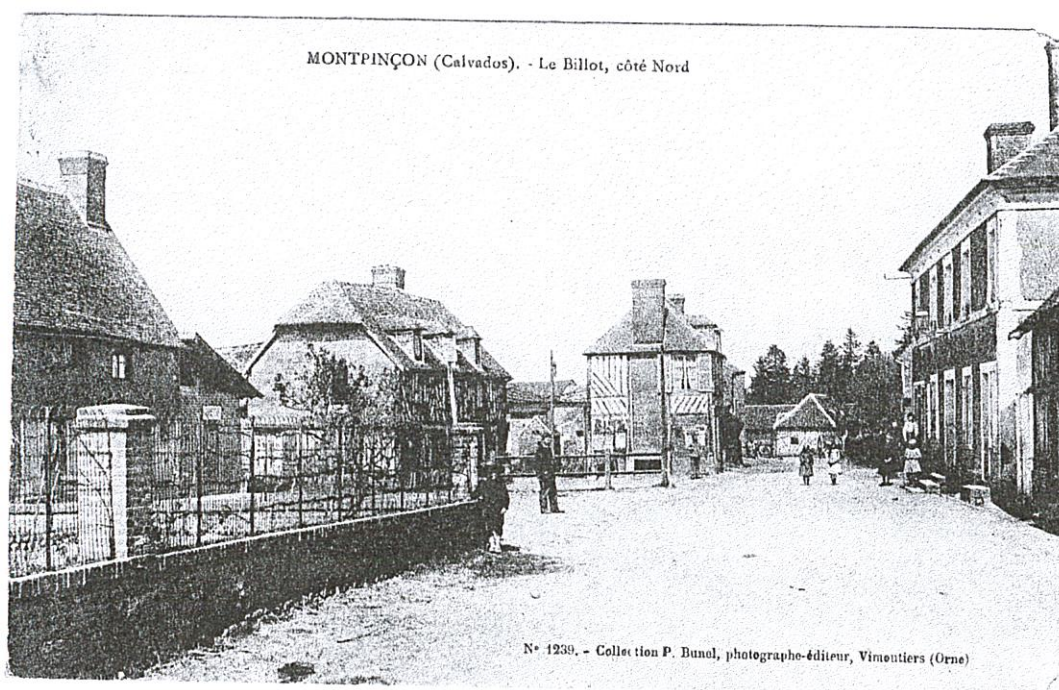
La commune obtiendra satisfaction et un bureau de distribution sera installé dans cette grande maison vers 1860, jusqu'en 1925, quand sera construite la poste utilisée aujourd'hui comme mairie annexe de Montpinçon. La maison abritera alors une boucherie tenue par M. et Mme TESSIER puis par M. et Mme VICTOR qui fermeront ce commerce vers 1975.

Oblitération « Montpinçon », 3 juillet 1862



⁸ Registre des délibérations de la commune de Montpinçon, Archives municipales Montpinçon

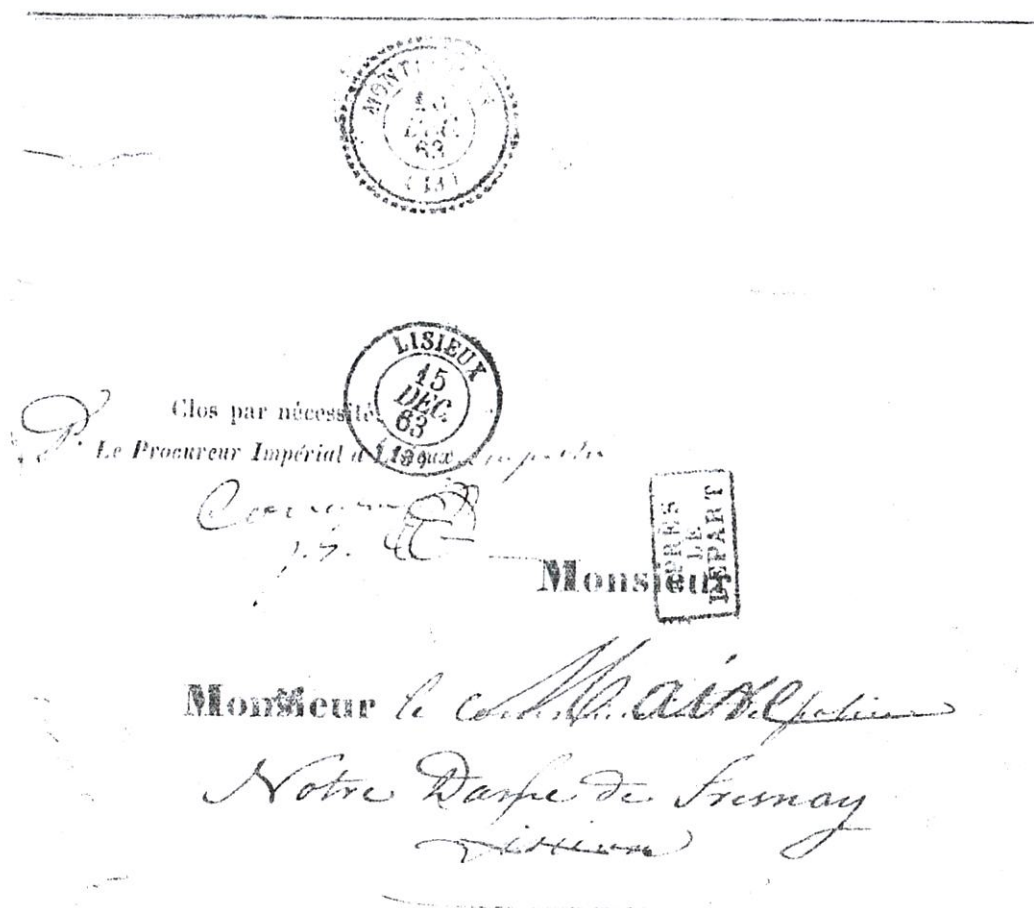
A droite, le premier bureau de poste



En 1901, le bureau de poste comprenait une receveuse, Mme Gicquel, trois facteurs ruraux, Pierre MARGUERIE, Paul FRANCOISE, (Vve) Mary et un facteur télégraphiste (Mme) BEAUVAIS.⁹

En 1928 : receveuse, Mme MAGNANT, facteurs ruraux, M. CEYRAT, M. LEMARCHAND. Quant à la levée de la boîte aux lettres, elle se faisait au retour du facteur¹⁰.

Le bureau de poste est transformé en guichet annexe, prenant le nom de L'Oudon lors de la fusion des communes en 1974 jusqu'à sa fermeture le 18 février 2000¹¹.



⁹ Almanach du journal « Le Lexovien » 1901.

¹⁰ Almanach du journal « Le Lexovien », 1928

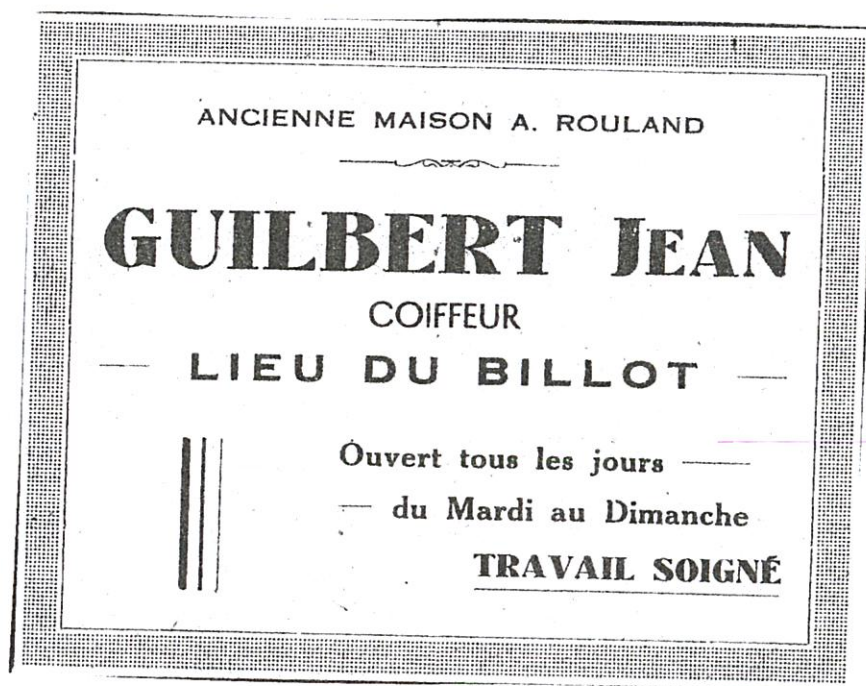
¹¹ Yves Lecouturier « Poste, Télégraphe et Téléphone à Saint-Pierre-sur-Dives » Histoire et Traditions populaires n° 83, septembre 2003.

11 - Le salon de coiffure.

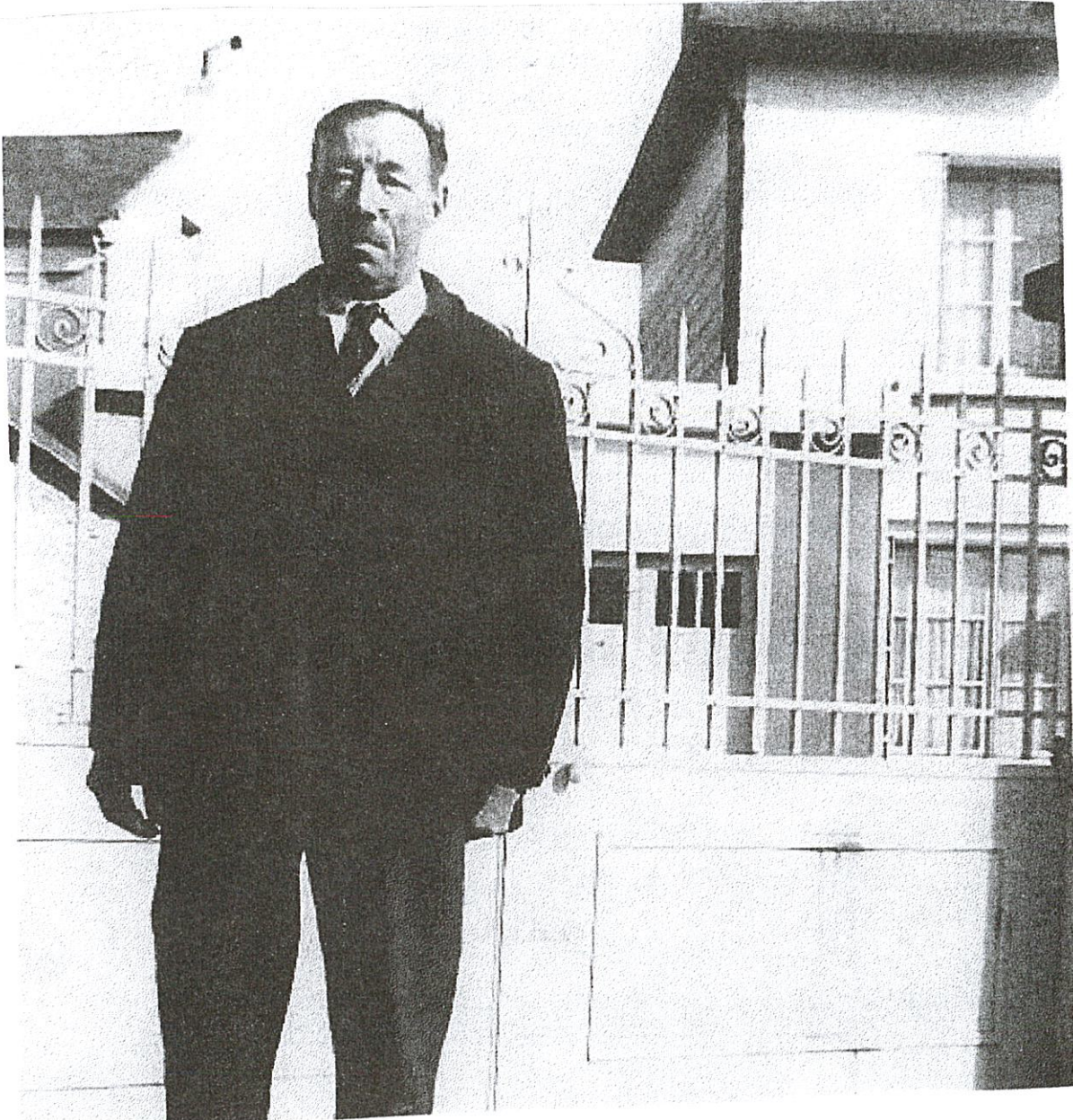
Le salon de coiffure installé dans cette petite maison, est sans doute une création récente. En 1928, il ne figure pas dans l'almanach du Lexovien. Il a, sans doute, été créé par M. A. ROULAND, qui l'a ensuite vendu à M. Jean GUILBERT.

« Etude de me Robert BOHERE, huissier de justice à Saint-Pierre-sur-Dives
Suivant acte s.s.p., en date à Montpinçon du 2 octobre 1956, enregistré à Saint-Pierre-sur-Dives, le 5 octobre 1956, Monsieur Jean GUILBERT, coiffeur, demeurant à Montpinçon, lieu dit du Billot a vendu à Monsieur Jean VITROUIL, coiffeur, demeurant à Hiéville, **le fonds artisanal de coiffure pour hommes, qu'il exploitait à Montpinçon, lieu dit du Billot**, moyennant le prix total de 87 078 francs, représentant le prix des éléments corporels, matériel et marchandises. L'entrée a eu lieu le 1^{er} octobre 1956.

Monsieur Bernard GODON, succédera à Monsieur VITROUIL et sera le dernier coiffeur du Billot.



Monsieur Ernest LETELLIER



Monsieur Ernest LETELLIER

12 - La menuiserie Ernest Letellier.

En 1909, M. Léonor COURTOIS possède au Billot un atelier de menuiserie, ébénisterie, tonnellerie, peinture, vitrerie, encadrement. En 1912, le menuisier du Billot s'appelle BAIN, mais vers 1920, M. Ernest LETELLIER, né en 1896, s'installe dans le village. Il y restera plusieurs décennies et en 1950, il a un ouvrier et deux apprentis¹². L'atelier fermera en 1965.

MENUISERIE
CHARPENTE
TONNELLERIE

(C312)
R. M. CAEN 830
R. C. LISIEUX 2623

E. LETELLIER

Au BILLOT-MONTPINÇON

(CALVADOS)

Ma Commune de
Montpinçon

Doit

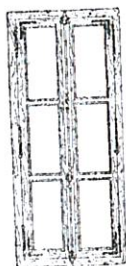
Le 28 Mai 1958

IMP. H. LEBONNEUR, ST-PIERRE-SUR-DIVÈ

1911

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE - TONNELLERIE

PEINTURE, VITRERIE, ENCADREMENTS



SOMMIERS



ÉLASTIQUES

LÉONOR COURTOIS

AU BILLOT-MONTPINÇON (Calvados)



¹² voir l'article de Jean TRAMBLAIS publié dans le numéro H.T.P. de mars 2004.

& MENUISERIE * ÉBÉNISTERIE * TONNELLERIE &

PEINTURE -- VITRERIE

ENCADREMENTS

SOMMIERS ÉLASTIQUES

Ernest Letellier

AU BILLOT-MONTPINÇON

(CALVADOS)

Fourni - Languet a. St Martin de Landerneau
Le 11 Avril 1921

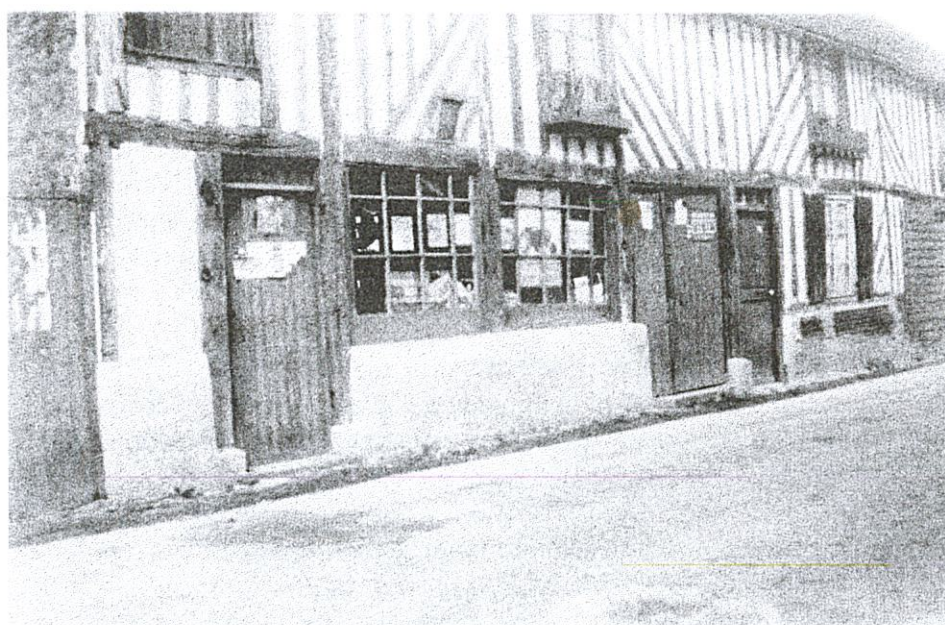
Fourni 2 solives sapin mesurées 188x55				
de 55 de long.				121.50
1 dalle 188/55 de 3-55				21.50
1 Hainserie 4" 80 x 188/65				50.70
6 mètres revêtement 110/12 1/2				6.60
1 porte en bois 80 1/2 avec bandes en				
aluminium d'oreille de 17 1/2 x 11 1/2				130.00
3 Panneaux 140 1/2				9.00
1 Parquet 35 solives de 388 1/2 x 55 a	14			140.70
lattes 3 solives				1.00
2 Lattes				5.40
1 Lattes 38 x 23				1.20
vingt-cinq bandes en bois				380.00
				520.00

Pour COUPANCES
au-dessus de 1000
ex 14 1/2
147.30

Letellier

L'ancien café, épicerie, tabac, journaux, restaurant MILLECAMPS

Le Supermarché du Billot jusqu'en 1992



13 – Café – épicerie Millecamps « Au Bon Accueil ».

Précédemment propriété de M. Onfroy, ce café – épicerie fut complètement rénové par M. et Mme MILLECAMPs en 1968, de façon à offrir à la clientèle le café à droite et une épicerie libre service, tabac, journaux, à gauche. Ce commerce particulièrement dynamique fermera ses portes lorsque ses propriétaires prendront leur retraite en 1992.

Le garage situé à l'extrême gauche de la maison a souvent abrité séances de cinéma, bals et réjouissances diverses.

14 – La maison de la couturière.

Dans le fond de cette petite place, la petite maison à colombages appartenait à la couturière du Billot, Mme Odette PERSILLET. D'abord installée près de l'église de Montpinçon, Mme Persillet a ravaudé, recousu le linge de maison, taillé robes de mariée et autres vêtements mais elle a aussi confectionné des petites besaces en tissu pour que les gamins du Billot emportent leur déjeuner à l'école de Montpinçon située à 2 kilomètres.

15 – Ancienne épicerie

Cette maison construite au XVIII^e siècle, était au début du siècle recouverte d'un essentage d'ardoises. Elle était alors occupée par un épicier, Arsène dit COURTOIS qui tenait également une recette buraliste. Il fut remplacé par M. BOXTEL¹³, éditeur de la carte postale que nous publions.

16 – La charcuterie

Au fond de cette petite place se trouvait la charcuterie de M. et Mme BREARD. Il figure sur l'almanach du journal « Le Lexovien » de 1901 et de 1928. M. SAMSON lui succéda. M. Yves VACHEL sera le dernier charcutier du Billot.

A gauche de cette placette, une ancienne maison à pans de bois, sans doute une des plus anciennes du Billot. Son ossature à longs poteaux, l'espace entre ses colombages verticaux, ses ouvertures témoignent de son ancienneté qui pourrait remonter à la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle.

C'est sans doute dans cette maison qu'habitait Isidor Grizy, le serrurier.

« Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux que ces présentes verront salut :

Faisons savoir que

Aujourd'hui six avril mil huit cent seize est comparu Noble dame Marie Amédée Debonnet veuve de Monsieur André Thomas Jean comte de Chaumontel, vivant de son revenu, demeurant en la commune de Montpinçon, laquelle a, par ces présentes, vendu à titre de fief, aveu, promesse de bonne et valable garantie de tous troubles, dettes, hypothèques et autres empêchements généralement quelconques.

¹³ Témoignage de Mme Gillette CORSET

La charcuterie BREARD

A droite, avec son grand couteau, M. Bréard, à côté sa fille Aline, dans l'encadrement de la porte Mme Bréard.



17 – Auberge à « La Grâce de Dieu »

En 1912, l'auberge « A la Grâce de Dieu » est tenue par M. Léon DUFOUR qui propose à sa clientèle « Ecuries et Remises ». Son épouse surnommée « Titine » lui succédera.

Le 29 juillet 1960, devant maître Schletzer, notaire à Saint-Martin-de-Fresnay, madame Suzanne COLLETTE veuve REVE, vend à M. Marceau LETONDU, un fonds de commerce de café et débit de boissons, situé en la commune de Montpinçon, lieu dit Le Billot, connu sous le nom « A la Grâce de Dieu »

Inventaire : Un comptoir caisse en bois
 Deux étagères
 Trois tables en bois couvertes de linoléum
 Cinq chaises
 Six verres à Pernod
 Douze verres à liqueur
 Douze tasses à café et leurs soucoupes
 Douze verres à bière
 Vingt petites cuillères à café en métal
 Un jeu d dominos
 Un jeu de dames
 Un jeu de quatre vingt un
 Trois carafes
 Deux cendriers

Et les marchandises garnissant le dit fonds de commerce :
 Quinze bouteilles de vin rouge douze degrés
 Deux bouteilles de Pernod
 Une bouteille de Calvados
 Une bouteille de Rhum
 Une bouteille de Bénédictine
 Une bouteille de Cointreau
 Vingt bouteilles de bière
 Dix bouteilles de Vittel

L'auberge, écuries, remises « A la Grâce de Dieu », tenue par Léon DUFOUR



18 – Bourrellerie

Voilà une trentaine d'années, des petites maisons en colombages occupaient l'espace situé devant le garage de M. Jean-Marie PETRAULT. Dans l'une d'elles, M. Adolphe MARIE avait son atelier de bourrellier.

M. Adolphe Marie est né à Goupillières dans le Calvados en 1888. Nous ne savons pas où notre bourrellier a effectué son apprentissage mais à 18 ans, comme l'indique son livret d'ouvrier¹⁵, il va travailler chez différents artisans afin de perfectionner son art. Il entre le 13 novembre 1905 chez Clovis LEPLATOIS, bourrellier à Cesny Bois-Halbout et y restera jusqu'au 16 mars 1906 date à laquelle il se place à Hermanville chez le bourrellier VALLE qu'il quitte le 16 mai de la même année. Il travaillera ensuite dans les ateliers suivants:

Du 19 avril 1907 au 23 juin 1907 chez DUVAL à Condé sur Noireau.

Du 1er octobre au 31 janvier 1908 chez PICAN à St Sylvain.

Du 4 février 1908 au 30 août 1908 chez VIMARD à Dozulé.

Du 1er septembre 1908 au 18 novembre chez QUENEL à Caen.

Du 17 novembre 1908 au 4 juillet 1909 chez BOURGAUX à Livarot.

Il part alors au service militaire et sera incorporé 27 mois. Il reprendra son travail le 1^{er} décembre 1911 chez M. Jules Lechap bourrellier à Livarot qu'il quittera le 23 avril 1912. Il s'installe ensuite au Billot jusqu'en 1937. Il sera le dernier bourrellier du Billot.

DÉPARTEMENT
du Calvados

MAIRIE de
Cesny Bois-Halbout

ARRONDISSEMENT
de Falaise

SÉRIE. N°

Profession : *Bourrellier*

Cesny le *11 mars* 1906

SIGNALEMENT

Age *18* ans

Taille *1 m. 65* c.

Cheveux *bruns*

Sourcils *id*

Front *ordinaire*

Yeux *gris*

Nez *id*

Bouche *normale*

Barbe *"*

Menton *ronde*

Visage *ovale*

Teint *coloré*

Marie
Adolphe

Né à *Goupillières*
Département *du Calvados*
Demeurant à
rue *Bois-Halbout*
n°

LIVRET D'OUVRIER 9

Premier Feuille.

et parafés par premier et dernier, sur (1)

à la charge partielle de se conformer aux lois et règlements concernant les ouvriers.

Le porteur (2) est occupé en qualité d'ouvrier (3)

chez M. Leplatois Clovis,
Bourrellier à Bois-Halbout.



Le Maire,

Edmond
Officier

Les renseignements

19 – La maison des « baletiers » ou fabricants de balais de bouleau

La famille VARIN, fabricant de balais de bouleaux et de bruyères habitait une autre de ces petites maisons. Les balais de bouleau, utilisés pour nettoyer les cours de ferme et les bâtiments, étaient fabriqués en famille. L'hiver, après la chute des feuilles, on coupait les rejets de bouleau qui étaient liés avec une grosse ronce dont on avait enlevé les épines et était fendue et vidée de sa moelle. Les balais étaient vendus au marché de Saint-Pierre-sur-Dives et dans les fermes.

Monsieur Louis Varin fabricant un balai de bouleau pour le Foyer



20 – **Maison en briques**, construites vers 1930, par les anciens postiers du Billot M. Léon CEYRAT, facteur et Mme CEYRAT, receveuse des postes.

21 – Ancienne poste

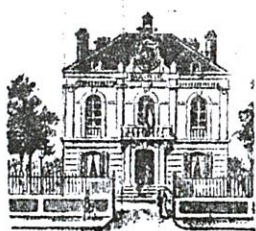
Aujourd'hui mairie annexe de Montpinçon.

22 – **Maison en briques**, cette grande maison en briques était à l'origine une maison en colombages, comme en témoignent le pignon nord et la façade arrière. Vers 1850, un incendie l'a détruite en presque totalité. Les propriétaires ont conservé ce qui pouvait être sauvé et ont rebâti la façade côté rue avec le matériau, à la mode de l'époque, la brique. Au début du XXe siècle, elle était habitée par un marchand de porcs qui élevait ses animaux dans un bâtiment sur lequel figurait une énorme publicité pour Dubonnet. Ce bâtiment situé en face de la poste a été détruit en 1978.

23 – **La maison du maçon**, cette maison, située à l'entrée du garage PETRAULT, a été habitée par la famille SURDIVES, entreprise de maçonnerie, en 1901. Il est toujours au Billot en 1912 et en 1931, Albert SURDIVES, « entreprise de maçonnerie, chaux, plâtre, ciment, briques et pavés », réalise des travaux importants à l'école de Montpinçon.

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Chaux, Plâtre, Ciment, Briques et Pavés



ALBERT SURDIVES

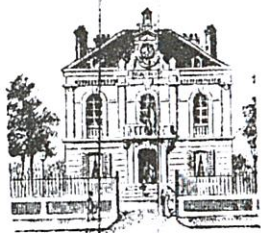
LE BILLOT-MONTPINÇON (Calvados)

1919

1931

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Chaux, Plâtre, Ciment, Briques et Pavés



ALBERT SURDIVES

LE BILLOT-MONTPINÇON (Calvados)

M La Commune de Montpinçon travaux à la maison d'École Doit

1931

SAVOIR

			Nombre de jours.
Septembre	7	Charrois de matériel et préparation pour travail intérieur de la classe	= 3
	8	échafauds intérieur de la classe boucher fissures de plâtre au plafond	= 3
	9	raccords de plâtre intérieur murs de la classe	= 1
X	10	Badigeonnage du plafond et murs de la classe	= 2
	11	Badigeonnage d ^e	= 2 1/2
	12	Badigeonnage d ^e	= 3
	13	Refectoire raccords de plâtre c. dégradation embase des murs joints évités	= 3
	14	dit bise dépanage et nettoyage des parois	= 3
	15	rectif. des emmarchements aux deux entrées de classe	= 1
	16	Refectoirs d ^e	= 1
	17	Refectoir du cintre à la porte d'entrée de la classe cour des garçons et avoir refait les joints d'égout	= 3
	18	application d'enduits ciment aux murs intérieurs de classe vu la surcharge application en 2 couches	= 1
	19	continuation d ^e même travail	= 3
	20	Refectoire pose de couche de bitume en gravier de Perrieres et dégradation embase des murs intérieurs de la mairie	= 3
	21	application d'enduits ciment murs intérieurs Mairie et finir pose de bitum. du refectoire épaisseur 0m 10	= 3
	22	Refectoire fait ciment bas des murs à 0m 25 haut et refectoir du pavage pavés de Beauvais	= 3
	23	continuation finir le pavage	= 2

40 1/2

A gauche, maison en briques construite vers 1850, qui a remplacé une maison à colombages.

Ensuite, la maison du maçon SURDIVES aujourd'hui garage Jean-Marie PETRAULT.

A droite maisons du bourrelier MARIE et du baletier VARIN.



A côté, Jean-Marie PETRAULT perpétue la tradition artisanale du Billot en maintenant un garage de réparations automobiles très fréquenté par des clients venant de toute la région.

GARAGE PÉTRAULT

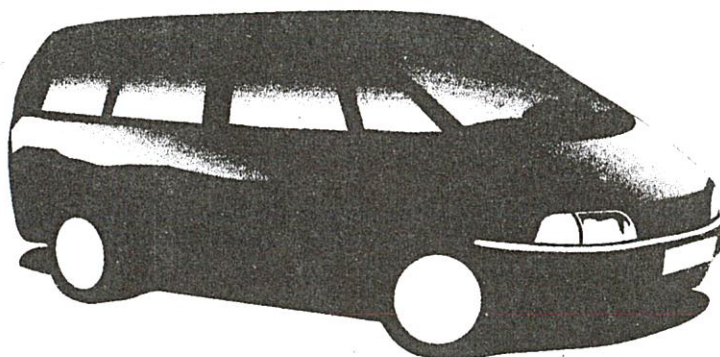
VOTRE GARAGISTE

Vente de voitures neuves

Dépannage toutes marques

Pièces détachées

Réparation

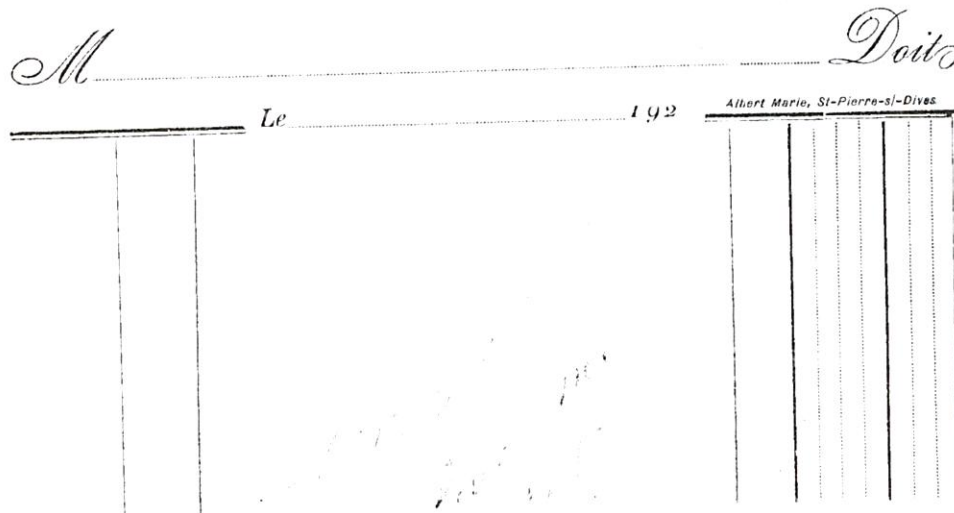


Le Billot

14170 L'LOUDON

☎ / Fax 02 31 20 64 08

La maison suivante, construite elle aussi en briques, vers 1920, était une boucherie. On peut encore voir sur la carte postale, la grille qui fermait alors traditionnellement ce commerce. Cette maison a la particularité d'être construite sur deux communes : une partie de l'habitation est située sur Notre-Dame-de-Fresnay et la boutique sur Montpinçon. L'abattoir du boucher était situé sur la place, le long du chemin qui mène au Foyer.



A gauche , au premier plan, la boucherie de M. Edgar DUVIEU.

Avant de s'installer dans l'ancienne poste, M. TESSIER a succédé à M. Duvieu, dans cette boutique.



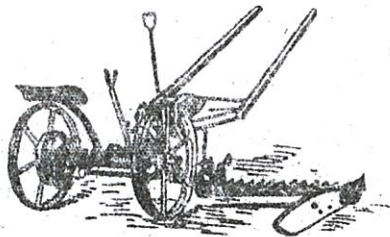
25 - La maréchalerie

En 1901, M. Léon LECOEUR est maréchal-ferrant au Billot. En 1914, il est mobilisé et c'est son fils Robert, né en 1899, qui va continuer son activité. Léon LECOEUR ne survivra pas longtemps à son retour de la guerre et Robert sera maréchal-ferrant au Billot jusqu'en 1937, date à laquelle il s'installera sur une ferme à Montpinçon. Sur cette photo prise vers 1920, on peut voir M. Robert LECOEUR, ferrer un cheval aidé par son ouvrier tandis que son apprenti tient à la main un chasse-mouches fait d'une queue de cheval. Dans l'encadrement de la porte se tiennent sa mère et sa sœur.

MARÉCHALERIE
TAILLANDERIE ET FORGE



Vente et Réparations
D'ÉCRÉMEUSES .. FAUCHEUSES
FANEUSES et RATEAUX



Robert LECŒUR
LE BILLOT-MONTPINÇON (Calvados)

Monsieur. Car.

201

Le

192 f

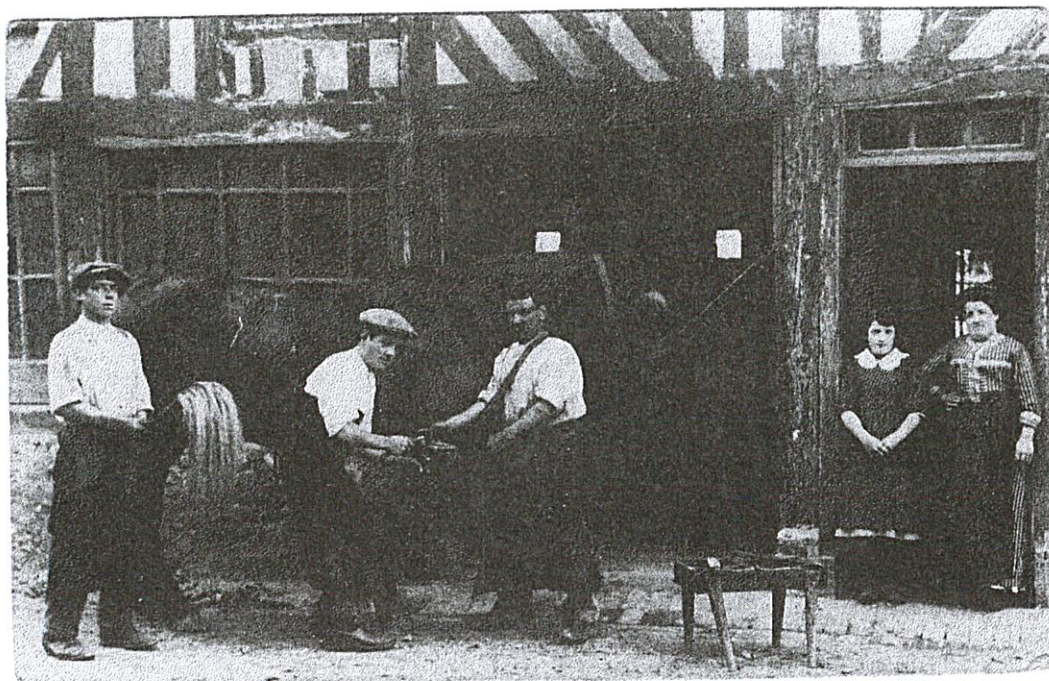
Guin 28 rebattu 10 points

7.50

100

Robert LECOEUR, maréchal-ferrant du Billot.

Tenant la patte du cheval avec une courroie, à gauche le commis avec le chasse mouches



Commerçants et artisans du Billot en 1901

Source Almanach 1901 du journal « Le lexovien »

Montpinçon :

Aubergistes : Bodey, Morin

Bouchers : Briand, Morel

Bourrelier : Rosel

Fabricant de briques : Ouin

Cabaretier : Varin

Charcutier : Bréard

Charpentiers : Bouquerel, Mourière

Epiciers : Lafontaine, dépositaire du Lexovien, Lebourlier, Lelièvre

Marchand de fromages : Vve Bédouelle

Maçon : Surdives

Maréchal-ferrant : Lecoœur

Débit de tabac : Lafontaine

Tonnelier : Cantrel

Voiturier : Varin

Notre-Dame-de-Fresnay :

Aubergiste : Lebigot Alexis

Boucher : Morel

Boulangier : Corset, Lebigot Jules

Cabaretiers : Aumont, Brière, Veuve Bouillard, Richer

Charpentiers : Beauval, Lecourtoi

Cordonnier : Lelièvre

Marchands de fromages : Guillemain

Grainetier : Robert Seigneur

Menuisier : Arsène

MAÇONNERIE — CARRELAGE

RÉPARATIONS

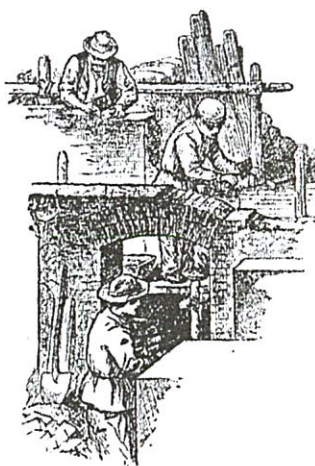
en tous Genres

MAISON

Louis LIÉGARD

Le Billot, MONTPINÇON (Calvados)

Le 14 janvier 1922



Montpinçon. — A 28 kil. de Lisieux et à 12 de Saint-Pierre-sur-Dives, 243 hab., 82 élect.

☞ Livarot à 10 kil.

☞ Montpinçon. — *Receveuse*, Leclerc (M^{me}); *Facteurs ruraux*, Marguerie, Hardel fils, Viel. *Fact. télégr.*, Desbleds (V^e).

Foires, le 12 mars et le 25 sept. *Marché*, le samedi. *Fête patr.* Ste-Croix, le dim. qui suit le 14 sept.

Maire, Lelièvre,

Adjoint, Charpentier.

Conseillers mun., David, Bodey, Bréard, Oriot, Brisset, Martel, Paulet, Olivier.

Secrétaire de mairie, Chevallier.

Percepteur, Bucaille, à Saint-Pierre-sur-Dives.

Curé, Jeanne.

Instituteur, Chevallier.

Cantonniers, Gautier, Désert, Varrin, Delacour.

Aubergistes. — Lafontaine, Dufour.

Boucher. — Duvieu.

Bourelleur. — Rosel.

Briqueterie. — de Beaunay (C^{te}).

Cartes postales (m^{de} de). — Maline (V^e), Lafontaine.

Charcutier. — Bréard.

Notre-Dame-de-Fresnay. — A 28 kil. de Lisieux et à 10 de St-Pierre-sur-Dives, 189 hab., 47 élect.

☞ St-Pierre-sur-Dives.

☞ Montpinçon, à 2 kil.

Foires le 12 mars et le 25 sept. *Marché* le samedi. *Fête patr.* St-Jean, le 24 juin ou le dim. suiv.

Maire, Corset.

Adjoint, de Bernier.

Conseillers mun., Lesaulnier, Deslandes D., Prod'homme E., Gilain, Durand, Guibout, Denoly, Deslandes A.

Percepteur, Bucaille, à Saint-Pierre-sur-Dives.

Curé, N...

Institutrice, Théront (M^{me}).

Aubergiste. — Bodey H.

Boucher. — Duvieu.

Boulangers. — Corset, Lebigot.

Cabaretier. — Aumont.

Cordonnier. — Lelièvre A.

Fromages — Bédouelle (V^e).

Grainetier. — Corset.

Maréchal. — Lecœur L.

Porcs (march. de). — Denoly.

PROPRIÉTAIRES ET CULTIVATEURS

Berthoume R., Berrurier.

Crouin.

Debernier, Denoly, Deslandes A., Deslandes D., Dubois L., Dubois A.

Guibout, Gauthier.

Gilain A.

Lesaulnier, Leborgre L.

Maillard, Marie A.

Prod'homme A., Poret, Prod'homme Amb.

Thommerel F.

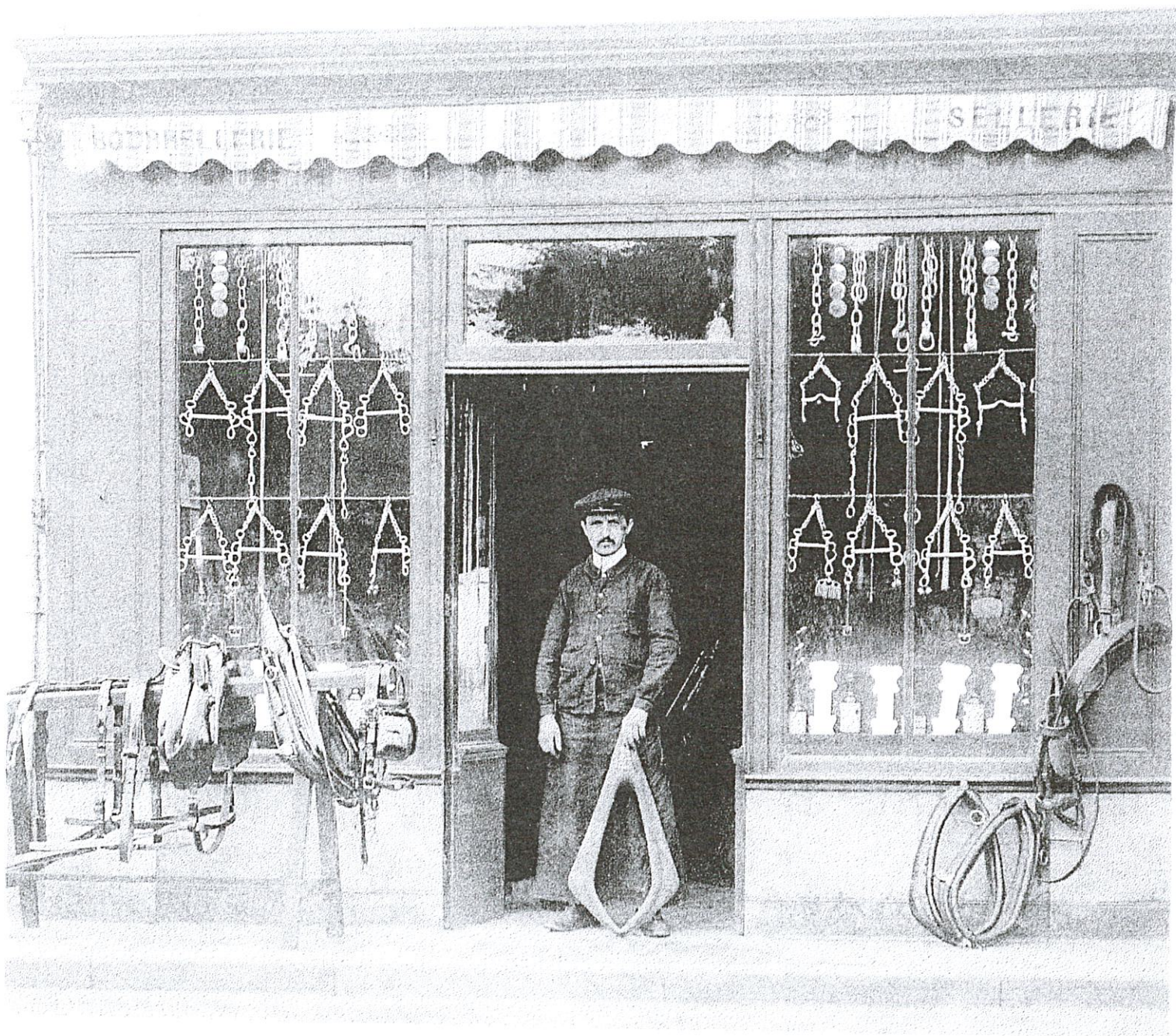
Briqueterie de MONTPINÇON (Calvados)

Monsieur Lelièvre maire de Montpinçon Doite

Montpinçon, le 18th 1909

18	150 briques grises pour la commune de Montpinçon	5,40
----	--	------

**Monsieur Adolphe MARIE devant la bourrellerie de Livarot, avant qu'il ne s'installe
au Billot**



**Quelques anciens artisans encore présents au Billot au début du XXe siècle
évoqués à l'exposition**



La fileuse

Sous l'Ancien Régime, toutes les femmes, à la campagne possèdent quenouille et rouet. Pendant l'hiver, autour de la cheminée, elles filent la laine et le chanvre pour leurs besoins personnels ou pour des tisserands qui viendront s'approvisionner en fil, à bon marché.

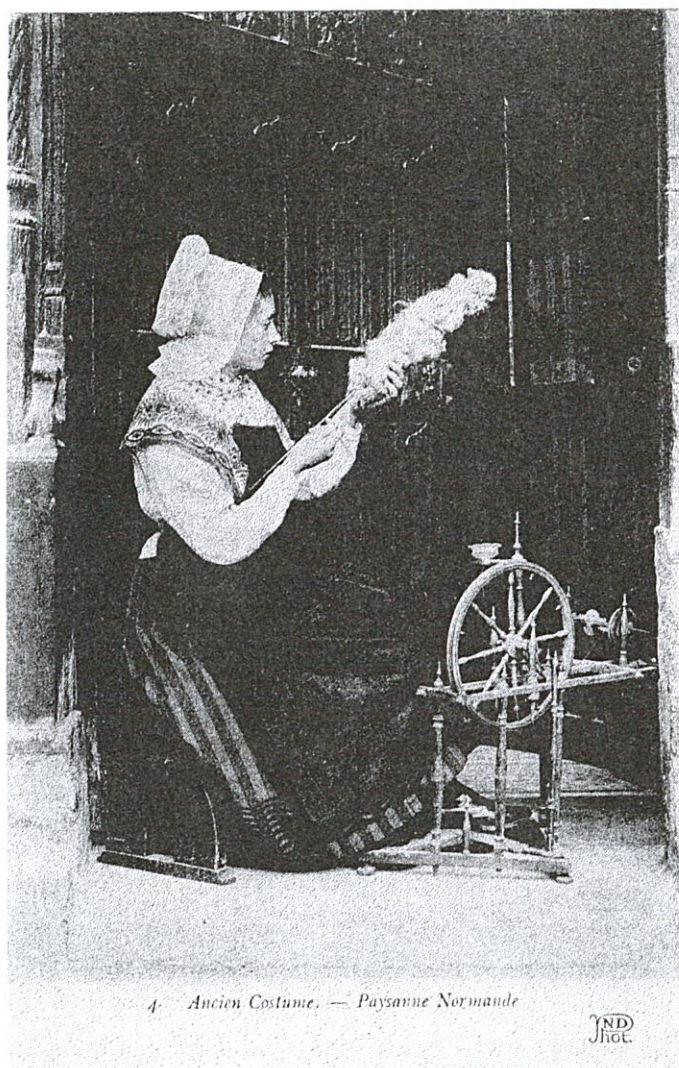
Dans ce tableau de population datant de l'an XIII (1805)¹, on dénombre 25 fileuses. Sur cette page, sont recensées :

Catherine Morand, 34 ans, fileuse
Marguerite Bouvier, 68 ans, fileuse
Geneviève Gallois, 13 ans, fileuse
Catherine Frozé, 14 ans, fileuse
Catherine Gemey, 38 ans, fileuse

Et aussi :

Pierre Kerboullon, 36 ans, tisserand
Pierre Andrieu, 36 ans, mercier
François Lemonnier, 30 ans, cabaretier
Nicolas Turquety, 34 ans, bourrelier
Jean Chemin, 42 ans, cultivateur
Jeanne Maintrieu, 21 ans, servante
Marc Chemin, 38 ans, propriétaire
Pierre Piquot, 70 ans, propriétaire
Pierre Duchesne, 31 ans, cordonnier
Pierre Piquot, 42 ans, boulanger
Charles Motte, propriétaire
Charles Motte, 23 ans, conscrit de l'an 11

¹ Archives municipales Notre-Dame-de-Fresnay



4. Ancien Costume. — Paysanne Normande

ND
JHOT.

Cordonniers et savetiers

Jack Maneuvrier

Quelques observations à partir du statut des savetiers de Lisieux en 1495
Archives départementales du Calvados 6 E 469

Le 22 mai 1495, le Lieutenant Général de Lisieux Thomas de Lareux, après avis des officiers de Monseigneur l'Evêque, comte de Lisieux et accord des maîtres et ouvriers des métiers de cordonniers et de savetiers-carreleurs, approuvent les statuts de la corporation des savetiers-carreleurs de la ville de Lisieux.

Une copie du texte original effectuée en 1684 est conservée Aux Archives Départementales du Calvados sous la cote 6 E 469.

Cordonniers et savetiers

Le métier de cordonnier était alors bien différencié de celui de savetier-carreleur. Les cordonniers se réservent la confection des chaussures neuves alors que les savetiers-carreleurs (de carrelure ancien français signifiant raccommodage, ressemelage de vieilles chaussures) ne pouvaient effectuer que des réparations sur des chaussures usagées.

"La différence est principalement entre les dits cordonniers savetiers carreleurs qu'iceux cordonniers ne peuvent ouvrager si non de cuir tout neuf sans mettre le vieil parmy le neuf et au contraire les dits savetiers carleurs doivent faire tout l'ouvrage de vieil cuir au moins il convient qu'en leur œuvre ait du vieil cuir pour montrer la différence des dits mestiers et ouvrages... C'est à savoir que fairont les dits savetiers ne pourront mettre en peigne neuf entière et si le devant est de vieil le derrière sera neuf, au contraire si le devant est neuf le derrière sera vieil."

Il est en outre précisé que si un savetier s'avisait de ressemeler ou de coudre un soulier n'ayant jamais servi "il payera par chaque point passé douze deniers d'amende". Il pourra néanmoins faire des souliers neufs pour sa famille, femme et enfants, avec interdiction d'en vendre sous peine de "trente sols d'amende à appliquer dix sols à justice, dix sols aux grades jurés, dix sols à la confrérie de St Crespin." En contrepartie, les cordonniers ne pourront "carler (ressemeler) souliers neufs fors les leurs et ceux de leur famille."

La communauté des savetiers carreleurs

La communauté représentée par Jean TRIEL, Jean AUGER, Noël TIRA fils Jean, Jean HARECOURT, Jean RINEVEU, Richard DUPRE, Jean EVEILLECHIEN, Louis Le BOURGUIGNON, Guillemain PRUD' HOMME, Paulin Jean Le TRIEGE, Guillaume LEJUY, Richard BARHUIS, Jacquet LE CLERC, tous du dit métier de carlerye savaterye, s'engage a faire leur métier "bien et loyalement" et à n'utiliser que des cuirs

d'excellente qualité. Les membres de la communauté devront s'assembler une fois l'an afin d'élire les gardes et jurés qui feront serment *"de bien et loyalement les visitations porter à justice pour punir les délinquants fauteurs selon les dits statuts et ordonnances."*

Sous l'Ancien Régime, toutes les professions étaient regroupées en corporations ou communautés de métiers qui réglementaient le travail, défendaient les privilèges du métier, précisaient les droits et devoirs des membres de la communauté et secouraient ceux qui étaient en difficulté. Issu des associations qui l'avait précédé dans un passé lointain, le régime corporatif se transforme à partir du XV^{ème} siècle avec l'invention du pouvoir royal qui voulut soumettre à son autorité le monde du travail en généralisant ce système et en l'appliquant à tous les métiers et à toutes les villes. L'organisation corporative reposait sur la hiérarchie des apprentis, compagnons et maîtres.

Les apprentis

Le jeune garçon qui souhaitait apprendre un métier devait débiter comme apprenti chez un maître. Les règlements imposaient des conditions d'âge, variables selon les métiers et un minimum de durée. Les conditions étaient contenues dans un contrat rédigé devant notaire. L'apprenti s'engageait à servir son maître "en tout fidélité et prud'homie". Souvent une certaine somme d'argent était remise au maître en rétribution de l'enseignement qu'il dispensera à son élève. En échange l'apprenti devait acquérir la pratique du métier et recevoir de son patron "gages, pain, pot, lit et maison". Le 24 novembre 1736, le tabellion de Saint-Martin de Fresnay¹ rédige le contrat d'apprentissage par lequel :

"Pierre CHEMIN, de la paroisse de Saint-Martin de Fresnay, du métier de **cordonnier**, s'est soumis et obligé envers Eustache LEFRANÇOIS de la paroisse du Renouard, de lui apprendre et montrer autant que son esprit le pourra comprendre, le métier de cordonnier et à le nourrir". L'apprenti devra demeurer huit mois chez son maître qui le libérera pendant deux mois pour qu'il puisse faire la moisson sous réserve qu'il fasse deux autres mois après son temps fait chez son père. Le contrat est conclu moyennant "le prix et somme de 49 livres payables par le dit LEFRANÇOIS au dit CHEMIN, en deux termes égaux, savoir moitié à la Saint Michel et l'autre moitié à Noël suivant".

Les statuts de 1495 précisent que l'apprenti sera tenu " de payer son entrée de cinq sols tournois dont deux sols seront mis à la boîte de la dite confrérie, deux sols à la justice pour recevoir le serment du dit apprenti est douze deniers aux gardes pour le présenter et mener devant justice à faire le dit serment". Le maître qui engage l'apprenti est responsable du paiement de ces 5 sols.

Les compagnons

A l'issue de son apprentissage, l'apprenti pouvait devenir compagnon ou maître, suivant les moyens dont il disposait pour lever boutique. S'il ne possédait pas de capital nécessaire, il s'embauchait comme travailleur salarié et on le désignait alors sous le nom de compagnon, valet ou ouvrier.

¹ Minutier 1736, tabellionnage de Montpinçon, archives du notariat de Saint-Martin-de-Fresnay

Les conditions de travail des compagnons sont particulièrement réglementées. Il est interdit en particulier à un maître de débaucher le compagnon d'un concurrent "nul maître pourra soustraire ou mettre en besogner le valet alloué de l'autre maître sous peine de dix sols d'amende" Pour devenir maître et donc pouvoir louer et tenir "une coppe" (une ecoppe), l'ouvrier devra avoir servi comme apprenti un maître de la ville pendant deux ans, produire un chef-d'oeuvre proposé par les jurés de la communauté, payer "le vin accoutumé", cinq sols tournois pour l'enregistrement de son serment et cinquante sols pour obtenir le droit d'exécuter son chef-d'oeuvre. Les cinquante sols seront répartis de la façon suivante: vingt sols à la justice, dix sols aux garde-jurés pour leur vacation et vingt sols pour la confrérie de St Crespin. Cependant "Les fils des maîtres ne seront tenus payer que la moitié de la dite somme et seront exempts de faire chef-d'oeuvre". Ces mesures tendent à limiter le nombre d'accession à la maîtrise, bon nombre de compagnons ne pouvant payer la somme requise, et favoriser les enfants des maîtres établis. Il est cependant prévu, semble-t-il, que les compagnons qui ne pourraient produire, pour les raisons évoquées ci-dessus, un chef-d'oeuvre, auront la possibilité de s'établir hors de la ville comme "homme de village".

Les maîtres

Les maîtres constituant la sommet hiérarchique de la communauté. C'est parmi eux que sont choisis les gardes-jurés chargés de la surveillance et de l'application des statuts, de la défense des droits et des privilèges de la communauté, d'en appeler à la justice pour faire constater des délits ou abus, d'administrer les finances de la confrérie qui se confond alors avec la communauté. Ils ont en outre le souci de conserver leurs propres privilèges pour leur famille, nous l'avons vu à propos de l'accession à la maîtrise de leurs fils, en prévoyant également que leur veuve pourra, tant qu'elle ne sera pas remariée, tenir l'échoppe familiale et avoir compagnon et apprenti, mais aussi pour leur corporation. Aussi font-ils souvent appel aux sergent royaux pour faire constater et réprimer les atteintes à leur corporation : cordonnier réparant des souliers, vente de souliers par des artisans établis hors de la ville. Citons par exemple la publication à "haute et intelligible voix, en la place publique de cette ville et autres places et carrefours, les marchés étant en leur plein, par Louis BOSQUET, crieur et portetambour ordinaire de cette ville, afin qu'il fut notoire et que personne ne puisse ignorer que par décision du Conseil, il est jugé qu'il n'est pas permis aux cordonniers de Corneilles, comme à tous autres étrangers, d'apporter ni vendre des souliers au marché de la ville de Lisieux, si ce n'est aux jours de foire, ni d'en déposer chez les aubergistes ou bourgeois de cette ville ou fauxbourgs sous peine de saisie de leur marchandise et confiscation.

Par Edit en date du mois d'avril 1779, les deux communautés de cordonniers et de savetiers seront réunies pour ne faire qu'un seul et même corps sous la dénomination de "Cordonniers en neuf et en vieux". Les statuts de la nouvelle communauté subiront quelques modifications mais conserveront l'essentiel de leurs règlements. Ainsi le 16 mai 1781, les jurés poursuivent-ils trois cordonniers qui exercent la profession sans avoir satisfait aux exigences de la réception à la maîtrise. "Le 16 mai 1781, Antoine MAILLET, FRANÇOIS MOREL, syndics, Nicolas FORET et Louis LEVENEUR, adjoints de la communauté des cordonniers en neuf et en vieux nouvellement créée en la ville de Lisieux vous remontrent qu'au mépris formel des articles 2 et 24 de l'Edit du mois d'avril 1779, les nommés Thomas PAISANT, Pierre PAISANT et PICARD, sans avoir payé aucun droit de réception à la maîtrise, sans avoir prêté leur serment et sans

avoir procédé à leur admission ont ouvert boutique et exercent publiquement la profession de cordonnier en cette ville en débitant journellement leur marchandise. Demandent de condamner les dits PAISANT aux peines et amendes encourues faire saisir les marchandises, outils, ustensiles qu'ils seront condamnés envers la dite communauté à 300 livres de dommages et intérêts pour chacun d'eux".

Le 17 mai, le sergent royal se rend au domicile de Pierre PAISANT, fait appel aux deux plus proches voisins pour servir de témoins et entre dans l'atelier pour effectuer la saisie ordonnée. Il trouve "Pierre PAISANT travaillant au métier de cordonnier mais aucune marchandise de l'état de cordonnerie qui soit saisissable ses outils, une masse, un marteau, une paire de pinces, une paire de tenailles, cinq allènes de différentes grosseurs, deux tranchets, un compas, une râpe, une brosse, une pierre, trois bisaiguës en buis, un tirpied, 7 formes de différentes grandeurs, un paquet de fil."

Au mois de mars 1791, l'Assemblée Nationale Constituante, sur la proposition de Pierre-Gilbert LEROY d'ALLARDE, décide la suppression des droits d'aides des maîtrises et jurandes et adopte le décret instituant les patentes. C'est la fin du régime corporatif.



Sur cette planche de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, publiée en 1772, on remarque sur la partie supérieure, la boutique d'un cordonnier où des ouvriers effectuent divers travaux. Derrière l'ouverture de l'échoppe l'un « enforme » une botte ; derrière lui, un autre coud une semelle, tandis qu'un troisième cherche la forme qui lui convient sur une étagère. A droite, le cordonnier prend les mesures d'un client.

En bas, parmi les outils du cordonnier : pince et tenaille, chausse-pied anglais, bisaiguë ou buis, tranchets, astics de buis et d'os, couteau à pied, divers clous, compas, des formes et des alènes



fig. 1. fig. 2.

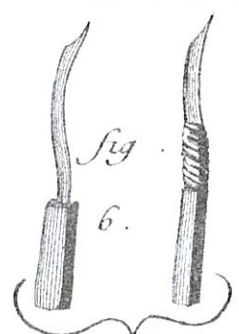
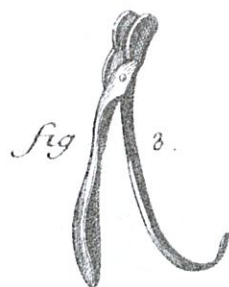
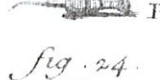
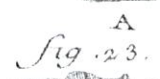
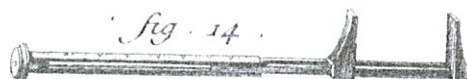
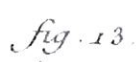
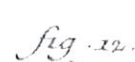
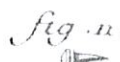
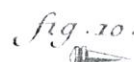
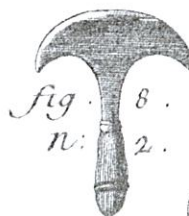
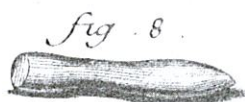


fig. 7.
'04. Pl. 2.
fig. 48.



Le bourrelier

Jack Maneuvrier

L'utilisation du cheval longtemps réservée à l'aristocratie et à quelques riches laboureurs voit son apogée au XIX^{ème} siècle. Chaque ferme possède, alors, son cheval objet des soins les plus attentifs et souvent fierté de son propriétaire qui n'hésite pas à engager du personnel employé exclusivement à son entretien : petit et grand valet. Il est le compagnon indispensable du cultivateur qui l'utilise pour tous les travaux agricoles: charrois divers, fenaïson, moisson...pour se rendre au marché ou visiter famille et amis. En outre, les courses de chevaux et l'élevage équestre connaissent en Normandie un essor précoce. Le bourrelier devient alors avec le maréchal-ferrant l'artisan prépondérant de chaque bourgade.

Selon J.J BERTAUX "l'atelier-boutique est des plus pittoresques qui soient. L'extrême diversité des fournitures qui l'encombrent ne doit pas cependant cacher la relative simplicité de l'outillage. Plusieurs types de couteaux à cuir et tout un jeu d'alènes et de poinçons en forment le fond ; indispensables aussi sont les grandes pinces en bois que l'artisan, qui travaille assis, cale entre ses jambes pour maintenir les pièces de cuir qu'il lui faut percer et coudre. En plus de cela, il a besoin d'une planche à découper le cuir, d'un établi avec son étau, d'un "tabouret" pour monter le collier d'attelage, d'une cardeuse à balancier pour carder le crin ou la laine nécessaire au rembourrage de certaines pièces. La "lissette" en os et le "formoir" en buis sont de petits outils spéciaux pour graver une ornementation sommaire sur certains éléments de harnais."

Plus près de nous, pendant l'entre deux guerres, la bourrellerie constitua l'exemple type des petits métiers de nos bourgs. Souvent installé dans un modeste atelier, passant de longues heures à raccommoder de vieux harnais, ou se déplaçant, l'hiver, pendant plusieurs jours, dans les fermes de quelques importance pour entretenir et réparer les guides, brides, selles, colliers et autres pièces d'harnachement, le bourrelier rural sera la principale victime, avec le maréchal-ferrant, de la mécanisation de l'agriculture.

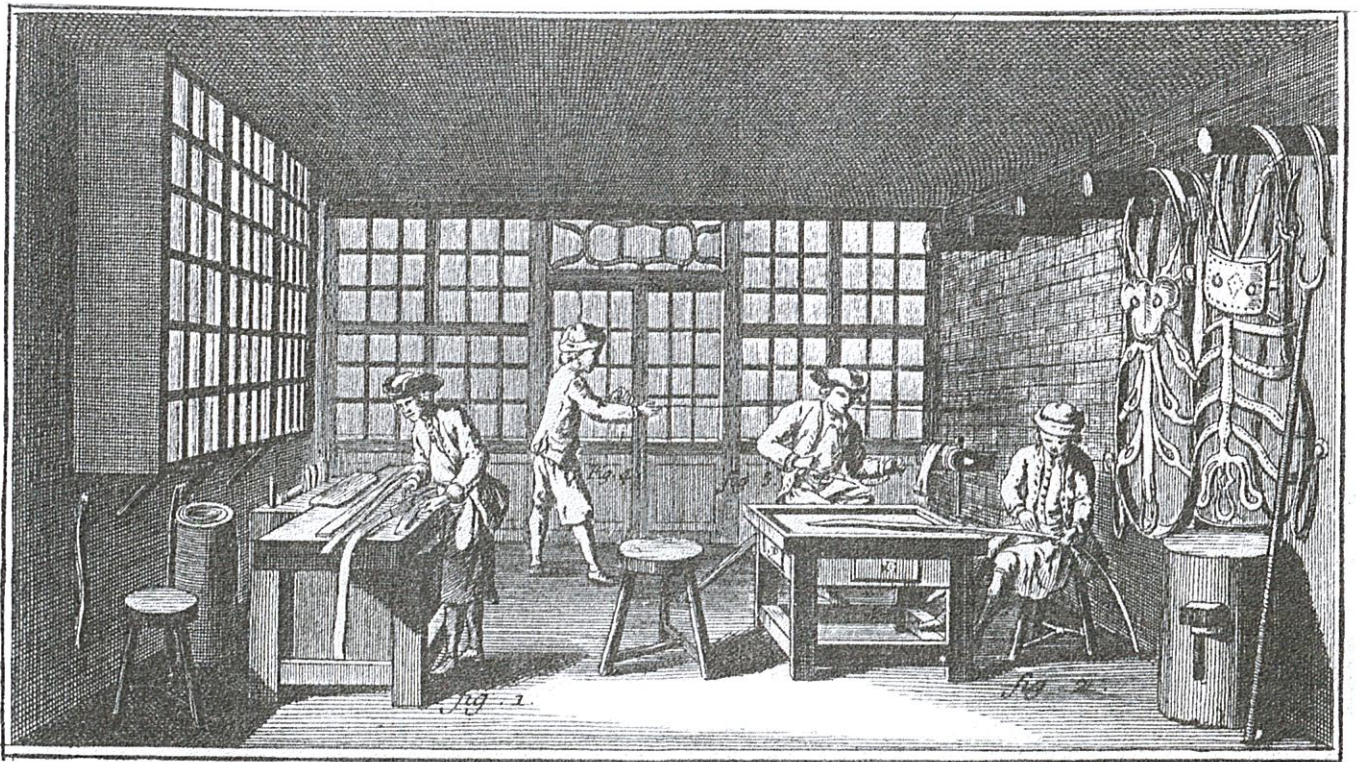
La vignette extraite de l'Encyclopédie Diderot – d'Alembert représente l'intérieur d'une boutique séparée de l'arrière boutique par une cloison vitrée. On y voit aussi de grandes armoires fermées par es châssis en verre et du côté opposé, deux paires de harnais accrochées aux chevilles scellées dans le mur.

Fig. 1 : ouvrier qui coupe du cuir en bandes sur une table avec un couteau à pied.

Fig. 2 : Ouvrier qui perce des trous avec une alêne dans une courroie tenue par une pince qu'il a entre les jambes. Il passera ensuite dans ces trous les deux fils cirés qui formeront la couture.

Fig. 3 : Ouvrier assis sur une sellette. Il est occupé à coudre.

Fig. 4 : Ouvrier qui cire le fil.



L'horlogerie en Basse-Normandie

Christian Enault

Pendant près de deux siècles, la Normandie a été une des rares provinces à fabriquer des horloges: de la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle (moment où on commence à en rencontrer) jusqu'au début du XIX^{ème} siècle (époque de l'industrialisation et de la rapide disparition de la fabrication artisanale). Cette époque correspond à peu près à la fin de l'horlogerie bas-normande.

Il ne faut pas croire que cette production bas-normande fut extrêmement abondante, peu d'exemplaires étaient construits, le plus souvent sur commande particulière, et les survivantes sont devenues à notre époque très rares.

Le centre le plus important de la fabrication fut au XVIII^{ème} siècle la paroisse de Pont-Farcy. Mais des exemplaires ont pour origine aussi bien Perriers, Coutances, Bayeux, Saint-Front, Montpinçon, Cherbourg... à noter un certain Doubourg à Saint-Pierre-sur-Dives sur une horloge, un tourne broche et un peson de boucher au XVIII^{ème} siècle.

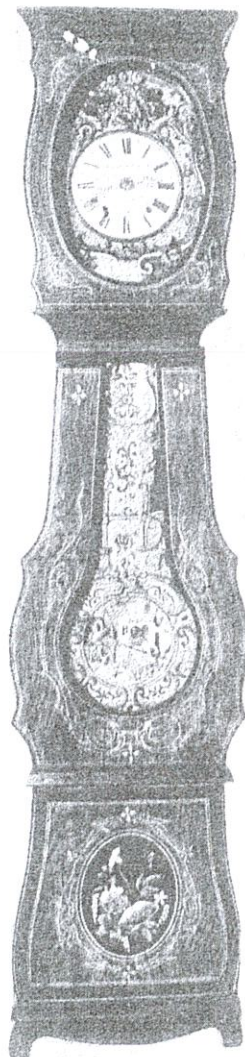
La "demoiselle", ainsi nommée en nos régions, était équipée d'un mouvement de type "lanterne" fabriqué de façon artisanale. La "gaine", au corps élancé et plus étroit à mi-hauteur, présente un galbe qui permet le débattement du long balancier. Le chêne et le merisier finement sculptés sont généralement utilisés pour ce type d'ébénisterie.

Bien différente était la Comtoise, créée dans le quatrième quart du XVII^{ème} siècle en grand nombre dans nos régions, en "masse" dans nos campagnes au XIX^{ème} siècle. Elle règne jusque dans le premier quart du XX^{ème} siècle. Plus abordable, et, net progrès, elle ne se remonte que tous les huit jours. Elle est fabriquée à Morez, dans le Jura et à Morbier en Franche Comté, d'où son nom, par des moyens semi-industriels. Par contre jusqu'en 1830, seul le mouvement est livré dans les différentes régions françaises, la caisse étant conçue et réalisée par des ébénistes ou des menuisiers locaux, selon les goûts, le style ou la mode de chaque province. Ensuite avec le développement du chemin de fer, caisse en sapin décorée et mouvement sont fabriqués industriellement dans le Jura, le nom et le lieu figurant sur le cadran (dans un but publicitaire) sont ceux de l'horloger détaillant: Mainfray, Poussin, Lamare, Bocage, Lecarpentier à Saint-Pierre-sur-Dives, Boisé à Vaudelodes, Maigret à Beuzeville.

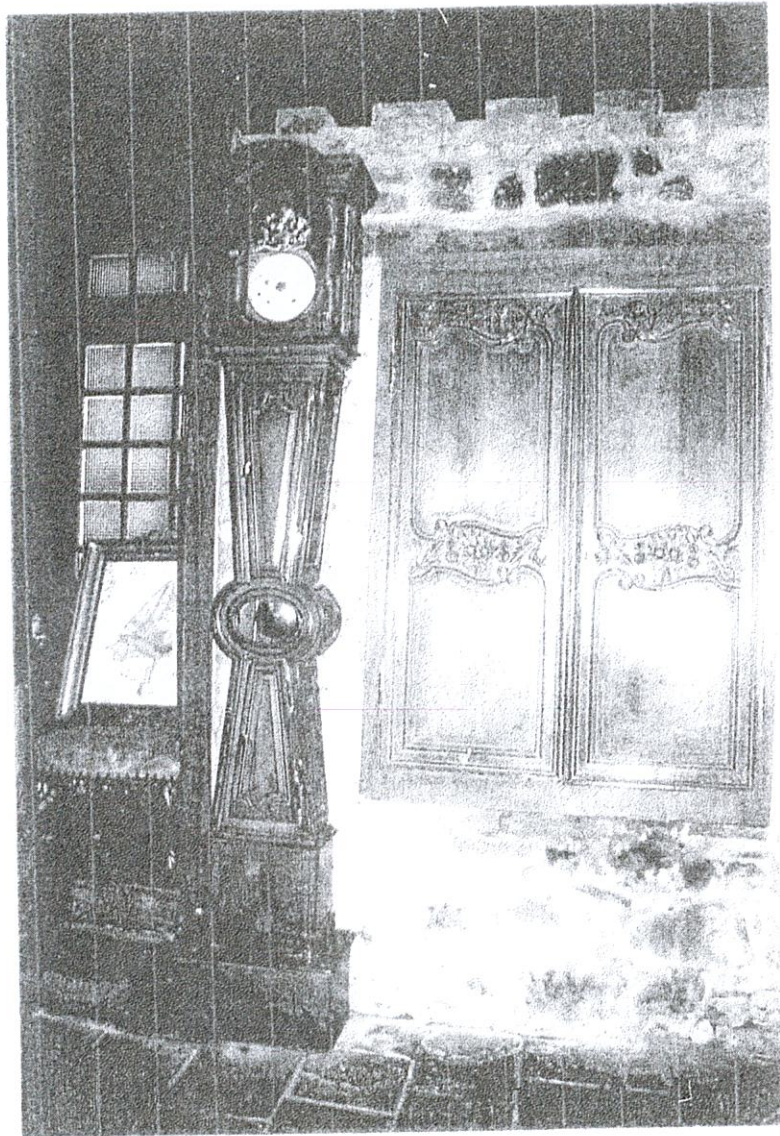
Réalisées à des millions d'exemplaires, leur "tic tac" est toujours présent de nos jours dans nos foyers.

Christian Enault

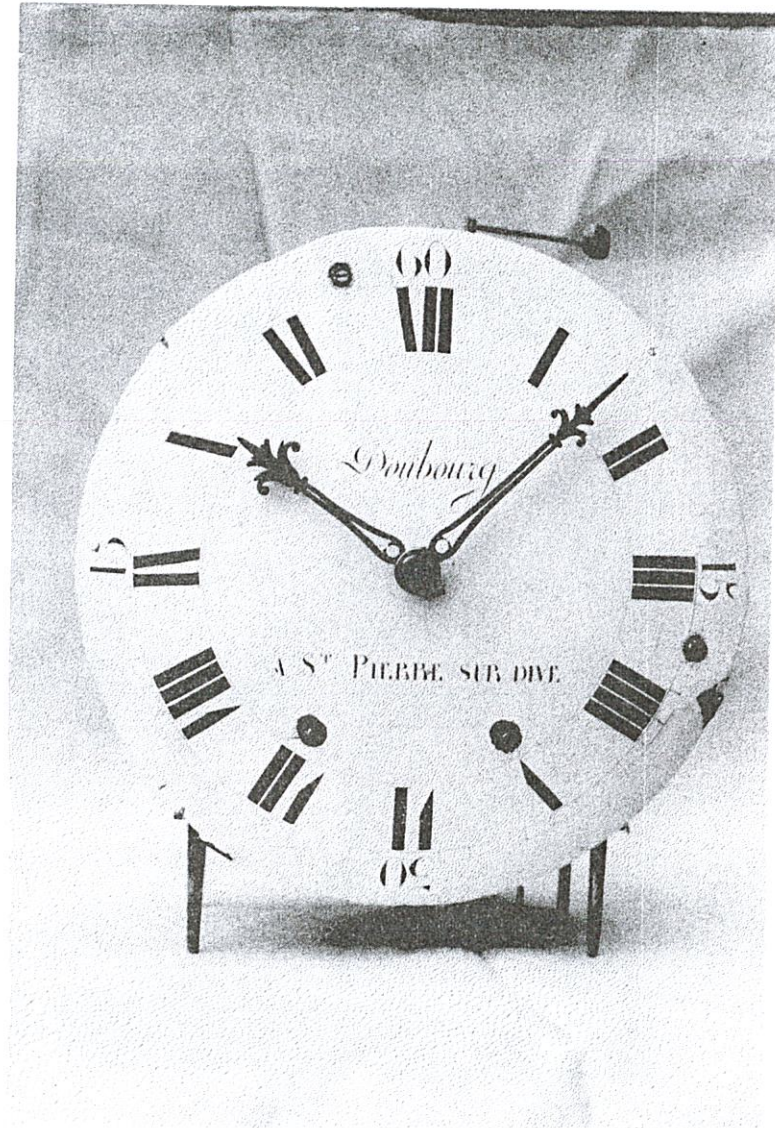
Horloge comtoise



Demoiselle de Saint-Lô



Horloge marquée Doubourg à Saint-Pierre-sur-Dives



Le boulanger

Jack Maneuvrier

A l'époque de l'Encyclopédie (1772), bien qu'ici ou là, s'annonce déjà la naissance de la grande industrie, la production reste largement l'affaire de la petite, voire de la très petite, industrie et de l'artisanat. Cela est vrai dans tous les domaines de l'activité économique. Une petite unité de production, propriété d'un artisan qui la gère avec l'aide d'une main-d'œuvre très réduite, quand il ne travaille pas tout seul, tel est le type d'entreprise la plus répandue au XVIII^e siècle.

Par une série d'édits, le pouvoir royal s'est efforcé de faire entrer les métiers libres dans les corporations. Mais il s'est heurté à la fois à l'esprit d'indépendance de beaucoup d'artisans et à la réticence des corporations peu désireuses d'accueillir de nouveaux membres. Aussi les métiers libres restent-ils nombreux au XVIII^e siècle. Soumis à l'autorité municipale ou seigneuriale, ils sont certes moins sévères et contraignants que ceux qui régissent les corporations, notamment en ce qui concerne l'apprentissage et l'obtention de la maîtrise¹.

Sur la vignette ci-dessous, de droite à gauche, un ouvrier pétrit la pâte, un autre la pèse ; deux autres donnent leur forme aux pains, le dernier les enfourne.



¹ Encyclopédie Diderot, d'Alembert, planches et commentaires présentés par Jacques Proust. Comité National du bicentenaire Diderot, Edition Hachette 1985

A la campagne, jusqu'à la fin du XIXe siècle, chacun cuit son pain. Les plans cadastraux de 1835 montrent que toutes les fermes possèdent un petit bâtiment, assez éloigné du logis, appelé «boulangerie» et dans lequel le maître de maison cuit, chaque semaine, le pain familial.

Quand à la fin du XIXe siècle, la mise en herbe du Pays d'Auge est terminée, on ne cultive plus de céréales dans nos régions. Les moulins locaux comme ceux de Sainte-Marguerite-de-Viette ou de Montviette cessent leur activité. Il faut donc, pour faire son pain, aller acheter son blé au marché de Saint-Pierre-sur-Dives ou chez des producteurs, dans la plaine, trouver un moulin pour le faire moudre... Alors, peu à peu, les cultivateurs vont cesser de cuire leur pain et les boulangers professionnels vont s'installer dans les petits bourgs ruraux : Le Billot, Saint-Martin-de-Fresnay, Saint-Georges-en-Auge, Sainte-Marguerite-de-Viette etc.

Monsieur Georges Corset ouvre la première boulangerie du Billot en 1885. Aucun boulanger ne figure sur les états de population antérieurs. Les boulangers fabriquent alors du pain mollet, des tourtes, des couronnes, mais aussi des sablés, des croissants, des brioches, des feuilletés ... Mais la spécificité augeronne apparaît dans la fabrication d'un pain qu'on ne rencontre que dans notre région : « le pain brié ». Le Journal de Rouen du 25 septembre 1926 en donne une description particulièrement intéressante : « On connaît bien en Normandie et particulièrement en Basse-normandie, le pain « brié », qui est un pain à pâte dense, exigeant pour sa fabrication une quantité de farine, supérieure à 8% environ, à celle employée dans le pain ordinaire. Ce pain a d'ailleurs, des qualités car son assimilation est complète et il peut se manger rassis pendant toute une semaine.

Or ce pain nous apprend nous apprend une note intéressante du *Journal des Débats*, coûte plus cher à fabriquer à cause du surcroît de travail et de la dépense supplémentaire de courant pour faire fonctionner l'appareil spécial de fabrication. Les boulangers déclarent que la fabrication du pain « brié » leur coûte de 22 à 24 francs en plus par 120 kilos, ils ont donc demandé à vendre ce pain vingt centimes de plus au kilo mais la préfecture du Calvados ne leur a accordé qu'une augmentation de cinq centimes seulement.

Les boulangers des villes, qui peuvent des compensations avec le pain ordinaire et le pain rassis, n'avaient pas protesté. Mais les boulangers des campagnes ne pouvant pas user de cet artifice, ne purent s'en tirer. C'est ainsi que l'année dernière, neuf boulangers, de la région de Lisieux, firent faillite. Aussi les boulangers, devant cette situation, ont-ils décidé de ne plus fabriquer de pain « brié ».

Le pain brié, bien connu dans la vallée d'Auge et à Honfleur qui a la réputation d'en fabriquer d'excellents, est d'une origine normande très ancienne. Le pain brié est un pain broyé à mie compacte, dont la pâte a été pétrie par les boulangers à l'aide de la brie ou broye ou broyon. Dès 1403, on trouve cité, dans de nombreux comptes, cette brie ou broye qui consistait en une table massive en bois, sur laquelle se trouvait une barre en bois, tenue à l'extrémité par deux anneaux de fer, formant charnière. Le tout aidait à manier la pâte du pain. Ducange dans son *Glossaire de la basse latinité*, cite « une broye à faire gastiaux » et un broyon ou grande barre de bois de quoi « on broye la paste à faire le pain. » (texte de 1450). Dans la *chanson de geste de Renaud de Montauban* de Huon de Villeneuve, on trouve aussi ce vers :

Et grands gastiaux à brôie de simples boulettes.

Un détail bien réaliste en passant. Dans les *Coutumes* des moines de Cluny, il est dit que certains moines fabriquent le pain mais il est interdit à ceux qui le *bréaient*, de psalmodier en le faisant, de peur que leur salive ne tombe dans la pâte. Précaution hygiénique qui n'existe

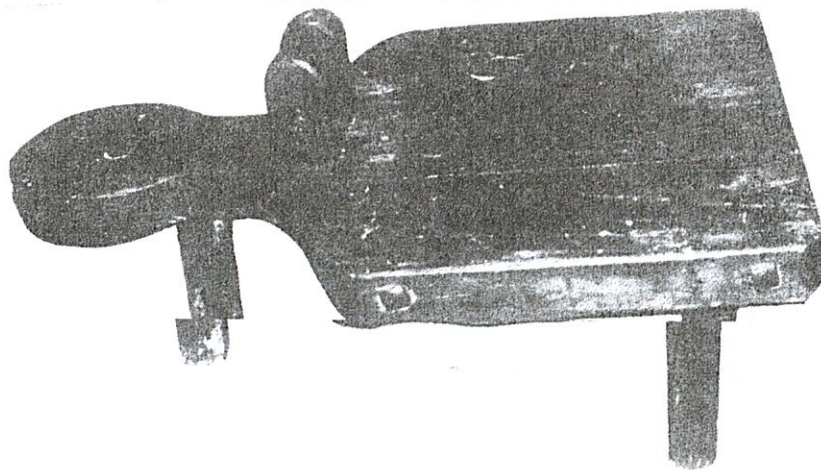
pas toujours dans les fournils modernes ! Le mot brier est encore resté dans le mot anglais to bray et dans le mot bread, pain. Il est très vraisemblable aussi que le mot brioche en est dérivé. Toujours est-il qu'il est normand et qu'on le trouve cité pour la première fois en 1404, dans un compte de Rouen.

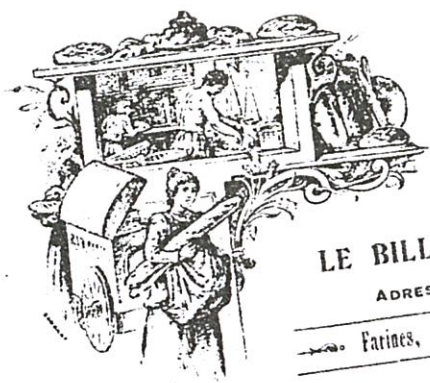
Il est à souhaiter que le conflit survenu dans le Calvados s'apaise, pour le plaisir des Normands qui tiennent à leur pain brié et qui protestent avec énergie.

G.D. »

Brie

Sur ce document extrait de « Images de jadis en Pays d'Auge » de J. Chenneboist et M. Champion, seule figure la table en bois. La barre ou broyon a disparu.





PANIFICATION MÉCANIQUE
PATISSERIE -- GRAINETERIE

GASTON CORSET

LE BILLOT-MONTPINÇON (Calvados)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : MONTPINÇON

Farines, Sons, Recoupes, Tourteaux, Grains et Graines

BOULANGERIE, PATISSERIE

Spécialité de Sablés et Croissants



M^{me} Quétel

Rue de Falaise, LIVAROT
(CALVADOS)

M D

R

ON



Boulangerie - Pâtisserie

Spécialité de Sablés Normands

BRIOCHES - GALETTES - FEUILLETÉS

Pains de Fantaisie

E. DELABROUSSE

MORTEAUX (Calvados)

M

Noit

31° 522

MARCEL BRETON

BOULANGER

A SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY

-- CALVADOS --

N
I
I
N

Une nouvelle publication de la S.H.L. :

NOMS DE LIEUX DU PAYS D'AUGE

(communes, hameaux, lieux-dits)

Premier volume : éléments pré-latins

(gaulois ou transmis par le gaulois).

Par Dominique Fournier

Cet ouvrage, le premier d'une série consacrée au Pays d'Auge, explore les plus anciens noms de lieux de cette région, légués par les diverses populations qui s'y sont succédé avant l'arrivée des Romains et du latin : nom des rivières et de hauteurs dont certains remontent au néolithique ; noms de lieux gaulois, par lesquels on appréhende quelques trop rares aspects de la société celtique pré-romaine...

Fort de près de deux cents références, de nombreux renvois, de cartes, de tableaux et de copieux index, cette étude représente une plongée dans le plus lointain passé de notre région. Il ne devrait pas laisser indifférents les amateurs d'histoire, de langue, ou tout simplement de culture augeronne.

Dominique Fournier, agrégé de l'université et docteur en linguistique, est spécialiste de toponymie (étude des noms de lieux) et d'anthroponymie (étude des noms de personnes). Il consacre depuis longtemps ses recherches à la Normandie, et plus particulièrement au Pays d'Auge. Son dernier ouvrage publié en 1998 par la Société historique de Lisieux fut le *Dictionnaire des noms de rues et lieux-dits de Lisieux*.

Bon de commande

Me-M
Adresse

Commande exemplaires de *Noms de Lieux du Pays d'Auge*
Tarif : 11[€]50 X = Plus envoi postal éventuel : 2^e chaque.
Règlement ci-joint :à l'ordre de la Société historique de Lisieux
Adresse : 1, rue Paul Banaston, 14100 Lisieux.
Contact : Daniel Deshayes 0231624366
Divers :